



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction Générale Adjointe (Finances, Population et Santé)
Service des assemblées et des affaires juridiques

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 8 octobre 2025, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi 19 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice.

Les membres présents :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHÉ, Mme AMAR, Mme ARRON, M. BASTIN, Mme BENAHMED, Mme BERTRAND, Mme CARPE, M. CHATAUD, M. DUBUS, M. DUVAUDIER, M. GOUPIL, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. NGANDE, M. PICOT, Mme SAUSSEREAU, Mme THIROUX, **adjointes et adjoints au Maire**

MM. GAUDIÈRE, RIBEIRO, VIGUIÉ **conseillers municipaux délégués**

Mme CIPRIANO, Mme DE OLIVEIRA, Mme DUVERGER, M. FORHAN, Mme PARLOUAR, M. PESSOA, M. SLIMOVICI, Mme THÉOPHILE, Mme CAPORAL, Mme KEITA-GASSAMA, M. LURIER, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. SY, M. TITOV, **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Les membres excusés :

M. LHOSTE (donne procuration à M. AKKOUCHÉ) ; M. BOULAY (donne procuration à Mme DUVERGER) ; Mme NGANDE (donne procuration à Mme THÉOPHILE) ; Mme DONATIEN (donne procuration à Mme ARRON) ; Mme DÉGAGER-PHALANCHÈRE (donne procuration à M. BASTIN) ; M. BARON (donne procuration à M. GOUPIL) ; Mme BENOLIEL (donne procuration à M. NGANDÉ) ; Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BENAHMED) ; M. MAILLER (donne procuration à M. SY) ; M. SUDRE.

Les membres absents :

Mme ADOMO ; M. FAUTRÉ ; Mme GUILLAUME.

HÔTEL DE VILLE – 14 RUE LOUIS TALAMONI – 94107 – CHAMPIGNY-SUR-MARNE –

TEL. 01 45 16 40 00

La séance est ouverte à 20 h 33.

Monsieur le Maire

« Bonsoir à tous, bonsoir mes chers collègues, bonsoir au public. Alors, nous allons ouvrir cette séance du Conseil municipal. On va commencer par désigner un secrétaire de séance. »

Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire

« Je propose Catherine MUSSOTTE-GUEDJ qui vient d'arriver. Il n'y a pas d'avis contraires ? C'est donc adopté. »

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 juin 2025

Monsieur le Maire

« Nous allons adopter le procès-verbal de la dernière séance du 25 juin. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ? Il n'y en a pas. On passe à l'adoption : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Une abstention, Madame CAPORAL, c'est bien noté, je vous remercie. Donc il est adopté. »

Lecture des pouvoirs

Monsieur le maire

« Ensuite je n'ai pas fait lecture des pouvoirs qui m'ont été remis. Donc, Monsieur LHOSTE a donné pouvoir à Saphir AKKOUCHÉ ; Philippe BOULAY à Raymonde DUVERGER ; Emmanuelle NGANDÉ à Céline THEOPHILE ; Didière DONATIEN à Christine ARRON, Muriel DEGAGER à Wilfrid BASTIN ; Franck BARON à Grégory GOUPIL ; Mylène BENOLIEL à Léon NGANDÉ, Évelyne SAILLAND à Jacqueline BENAHMED et Monsieur MAILLER à Monsieur SY. Est-ce qu'il y a d'autres pouvoirs ? Monsieur SY qui n'est pas là, bon... Et Monsieur SUDRE qui avait indiqué qu'il n'était pas là, mais il n'a pas indiqué à qui il donnait pouvoir. On verra s'il y a des pouvoirs qui arrivent entre-temps. »

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire

« Ensuite, vous avez eu communication des décisions que j'ai été amené à prendre entre les deux Conseils municipaux. Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Madame CAPORAL, je vous écoute. »

Mme CAPORAL

« Moi, ce que j'aimerais avoir, ce sont les avis des Domaines pour la décision 25-537, 538 et 539 du fait qu'il y a des préemptions. Voilà. Et des litiges. Donc c'est intéressant d'avoir ces informations. Merci. »

Monsieur le Maire

« C'est tout ? Pas d'autres questions ? Monsieur SY. »

M. SY

« Oui, merci. Bonsoir à toutes et à tous. J'aurai quelques questions sur les décisions, notamment la décision 25-530. J'aimerais savoir dans quel cadre s'inscrit cette mise à disposition et pour quel montant.

Décision 531, pareil que la précédente.

La 533 : à quel endroit auront lieu les fameuses vacances familiales ?

La 534 : quel est le type de centre adapté ?

La 536 : dans quel cadre s'inscrit cette ligne de trésorerie pour 6 M € ?

La 602 : dans quel cadre s'inscrit cette résiliation de bail ? Y a-t-il une contrepartie financière ?

Si oui, pour quel montant ? »

Monsieur le Maire

« Combien ? Quel numéro ? »

M. SY

« La 602. »

Monsieur le Maire

« La 602, merci. »

M. SY

« La 602, dans quel cadre s'inscrit cette résiliation ? Y a-t-il une contrepartie financière ? Si oui, pour quel montant ? Et également seront-ils relogés dans le fameux Dôme ?

Et la 618, dans quel cadre s'inscrit cette mise à disposition, et pour quel montant ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Alors sur la 530 donc, vous avez demandé les prix qui sont pratiqués. C'est le tarif classique de la délibération que vous connaissez, qui a déjà été communiqué et voté, donc 42,90 € par jour et par personne. La même chose pour la 531.

Pour la 533, c'est le tarif aussi qui s'applique. Donc la structure, c'est la structure d'Argelès. Concernant le CCR, le centre adapté, je ne peux pas vous dire. Je n'ai pas en tête l'adresse. On l'a peut-être dans les délibérations. Je ne sais pas si Saphir AKKOUCHÉ l'a en tête, c'est lui qui suit le CCR structures adaptées. On vous le dira, mais enfin c'est une structure adaptée tout à fait classique sur ce type d'intervention.

Dans quel cadre on demande une ligne de trésorerie ? Eh bien tout simplement, conformément aux emprunts que nous avons passés, nous avons besoin d'une ligne de trésorerie qui est donc ouverte avec Arkéa. C'est quelque chose de tout à fait classique.

Vous avez posé quelles autres questions ? Donc la 602. Effectivement, le bail courait avant son terme, donc le commerçant en question a souhaité effectivement intégrer le bâtiment du Dôme des bords de Marne, et donc il doit commencer assez rapidement ces travaux. Et donc, nous avons mis un terme, à sa demande, à ce bail de façon anticipée. Et donc, on lui a versé, bien évidemment, une indemnité d'éviction au regard de ce qui se fait classiquement sur ce genre d'opération.

La 618, vous demandiez le coût pour l'association VO VIET NAM, qui va classiquement sur le site d'Oléron. Cela a un coût gratuit. C'est une mise à disposition, en sachant qu'il n'y a pas

de prestations pour cette structure, puisqu'on leur met juste à disposition un terrain. Ils font du camping, et donc il n'y a pas de prestations particulières, à la différence des autres points. Concernant les points que vous avez demandés, Madame CAPORAL, sur les préemptions, en fait, on n'est pas dans le schéma tel que vous l'avez évoqué. Il y a un contentieux sur la valorisation, mais on vous avait déjà communiqué ces éléments-là. On vous les avait déjà communiqués. Vous avez déjà une première décision, et là, on est dans la phase de consignation. Ce sont ces éléments-là que vous avez. Ce ne sont que les consignations, il n'y a pas de décision de préemption à proprement parler. Ça a déjà été fait dans une précédente décision. Là, c'est uniquement la consignation dont vous avez les montants qui vous sont indiqués : pour la 538, 54 662 à hauteur de 15 %, donc vous n'aurez aucun mal à faire le calcul pour retrouver ce qui avait déjà été communiqué, 70 022 € pour la 539, et 90 248 € pour la 540. Voilà, j'ai répondu à l'ensemble des questions. Oui, Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, en fait le litige étant sur la valeur des biens, la question que je me pose c'est : est-ce que la somme proposée est conforme à l'évaluation des Domaines ? Et je n'ai pas souvenir d'avoir eu ces évaluations-là. »

Monsieur le Maire

« Alors, il n'y a pas forcément un litige à proprement parler, puisque les propriétaires, que nous avons rencontrés, ont souhaité que nous opérions une négociation par rapport à tout cela. Je rappelle que cette parcelle jouxte le chantier du Grand Paris, et notamment le chantier Jean-Baptiste-Clément. Et, bien évidemment, autour des infrastructures du Grand Paris, un certain nombre de promoteurs ont cru sentir le filon de la promotion immobilière, sauf que le périmètre ne le permet pas, compte tenu de la zone de chantier, et donc c'est la raison pour laquelle, effectivement, ce qui était quand même, si vous connaissez le site, un sujet - on avait quand même des marchands de sommeil sur un certain bâtiment des trois concernés - donc c'est pour cela aussi que l'on fait jouer notre droit de préemption, pour éviter tout litige de ce point de vue-là et faire en sorte que nous aboutissions à un règlement qui soit acceptable. Monsieur SY. »

M. SY

« Merci. J'avais un complément dans les décisions. C'est la décision 25-532. J'aimerais connaître le nom du lauréat, pour quel montant il a été attribué. »

Monsieur le Maire

« Il n'y a pas d'autres questions, d'autres interventions ?

Eh bien, écoutez, je crois qu'on l'a affiché assez nettement. D'ailleurs, sur le bâtiment de la place du Marché comme dans le dernier magazine municipal, vous avez le nom du lauréat et le montant. Le montant d'ailleurs, un des membres de la liste sur laquelle vous étiez en est pleinement informé puisqu'il était membre du jury de concours. Donc, le montant est de 5 345 000 € de mémoire, et donc l'architecte qui a été retenu c'est Croix Marie Bourdon. Je vous renvoie au magazine municipal, tout est détaillé. »

Bien il n'y a pas d'autres points. Est-ce qu'il y a des questions diverses qui seront posées ou pas ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui. »

Monsieur le Maire

« D'accord, donc on verra en fin de séance, c'est noté. Donc on commence par l'ordre du jour : point numéro 1, Patrice LATRONCHE. »

1) Signature de la convention du dispositif "Collège au Cinéma" au Studio 66**M. LATRONCHE**

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonjour à toutes et à tous. Cette délibération numéro 1 propose la signature de la convention pour le dispositif « Collège au cinéma » au Studio 66 avec l'association Cinéma public du Val-de-Marne.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 5^e commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Oui Monsieur SY. »

M. SY

« Si je peux me permettre une remarque qui n'a rien à voir avec cette délibération. Il était de tradition, me semble-t-il, dans cette municipalité, à chaque fois qu'il y avait un décès d'un élu ou d'un ancien élu, de faire une minute de silence. Je suis arrivé un petit peu en retard, mais, visiblement, cela n'a pas été fait. Il me semble qu'il y a quelques mois en arrière, un de nos anciens collègues, qui était Maire adjoint dans cette municipalité, en l'occurrence Monsieur Claude GUERRIER, pendant de nombreuses années, est décédé. Et je n'ai pas entendu, un petit peu de votre responsabilité, Monsieur le Maire, que l'on a procédé à cette minute de silence à la mémoire de Monsieur GUERRIER. »

Monsieur le Maire

« Tout à fait, vous avez raison, mais je propose que ce soit reporté au prochain Conseil pour que tout le monde puisse être présent, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Je pense que ce serait bien que tout le monde puisse être présent, notamment au niveau de la minorité. Je pense que l'ancien Maire de Champigny, Christian FAUTRÉ, y sera sensible. Je sais quelle était sa proximité, donc je propose que ce soit fait sous cette forme. Je n'ai pas de sujet à ce niveau-là. J'avais même proposé de venir à l'hommage, mais on ne m'a jamais répondu en prétextant, comme je l'imagine, que c'était un hommage très politique. Peu importe, ce n'est pas le sujet. En tout état de cause, si vous en êtes d'accord, on reporte au prochain Conseil, je pense que pour Christian FAUTRÉ, ce serait pas mal. »

M. SY

« On est d'accord. »

Monsieur le Maire

« Merci à vous. Donc je repose la question : est-ce qu'il y a des interventions sur le premier point ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes contre ? Donc le point est adopté. Point numéro 2, Patrice.

A l'unanimité,

2) Convention avec l'association Cinéma public Val-de-Marne pour le dispositif « Maternelle au Cinéma »

M. LATRONCHE

« Oui, donc il s'agit de la signature de la convention avec l'association Cinéma public Val-de-Marne pour le dispositif « Maternelle au cinéma ». »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 5^e commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point numéro 3, Patrice. »

A l'unanimité,

3) Convention de partenariat pour la mise en place d'une classe orchestre à l'école Joliot-Curie

M. LATRONCHE

« La délibération numéro 3 concerne la convention de partenariat pour la mise en place d'une classe orchestre à l'école Joliot-Curie, en partenariat avec l'Éducation nationale. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques sur cette délibération ? Pas de questions ? Donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires, des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. Point numéro 4, Alain CHATAUD. »

A l'unanimité,

4) Adhésion à un groupement de commandes pour l'acquisition d'un espace numérique de travail (ENT) pour les écoles élémentaires et maternelles de la commune de Champigny-sur-Marne

M. CHATAUD

« La délibération numéro 4 porte sur l'adhésion à un groupement de commandes pour l'acquisition d'un espace numérique de travail (ENT) pour les écoles élémentaires et maternelles de la commune de Champigny. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 5^e commission et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur TTOV. »

M. TTOV

« Oui, bonsoir Monsieur le Maire, désolé pour le retard, bonsoir chers collègues, bonsoir au public. Je ne sais pas si vous avez déjà posé la question, mais j'aurai une question diverse en fin de Conseil, s'il vous plaît. »

Monsieur le Maire

« J'avais effectivement posé la question, mais vous pourrez poser votre question, il n'y a aucun problème. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce point ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des refus de vote ? Des abstentions ? Le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point suivant, donc la signature de l'AMI, Delphine BERTRAND. »

A l'unanimité,

5) Signature de la convention de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Inventaires écologiques métropolitains »**Mme BERTRAND**

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues. Donc cette délibération porte sur la signature de la convention de l'AMI, Inventaires écologiques métropolitains. La Ville a candidaté et a été lauréate de la deuxième édition de cette AMI et, à ce titre, elle va bénéficier d'un accompagnement avec la mise à disposition d'un bureau d'études pour la réalisation d'un diagnostic écologique sur le territoire. Donc il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention entre la Ville et la Métropole. »

Monsieur le Maire

« L'avis des commissions ? »

Mme BERTRAND

« Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur SY. »

M. SY

« Merci. J'aimerais juste connaître la durée de la convention. »

Monsieur le Maire

« Delphine. »

Mme BERTRAND

« La durée de la convention, elle va se passer en trois phases. Il y aura une première phase, une deuxième phase et une troisième phase, et elle va durer 6 mois à peu près. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non, on passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point numéro 6, Raymonde DUVERGER. »

A l'unanimité,**6) Signature de la convention relative à la participation financière de l'ARS au titre de l'appel à candidatures « Infirmier en pratique avancée »****Mme DUVERGER**

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit de la signature de la convention relative à la participation financière de l'ARS au titre de l'appel à candidatures « Infirmier en pratique avancée ». La subvention s'élève à 50 000 €. Au regard de ces éléments, il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention relative à la participation de l'ARS Île-de-France au financement de l'expérimentation d'un infirmier en pratique avancée au sein du CMS pour les années 2025-2026, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents administratifs et financiers nécessaires à sa mise en œuvre.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^e et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Oui, bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues et bonsoir au public. J'ai posé une question en commission, et je n'ai pas bien compris la réponse. Je la repose donc. Je voulais savoir si le personnel qui occupait ce poste était d'ores et déjà en poste, je pense que oui. Mais est-ce qu'il est toujours en partie en formation et en partie en pratique ou d'ores et déjà totalement en pratique ? »

Monsieur le Maire

« Alors, je vais laisser Geneviève CARPE vous répondre. »

Mme CARPE

« Je n'ai pas eu la réponse, oui, mais le personnel en général est en formation et en pratique en même temps au CMSU. Et il est en formation pendant un laps de temps en IPA. Vous avez compris ? »

M. LURIER

« J'ai compris que c'était le cursus qu'il ou elle allait suivre, mais, aujourd'hui, il ou elle est-elle totalement en poste ou toujours partagé(e) entre formation et poste ? »

Mme CARPE

« Actuellement... Je n'ai pas eu du tout... »

Monsieur le Maire

« Alors actuellement, elle est en poste déjà partagé. Elle est sur son master 2, c'est une femme, elle est en alternance sur le poste et la formation. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point suivant, Raymonde DUVERGER. »

A l'unanimité,

7) Signature de la convention relative à la participation financière de la CPAM au titre de l'action « Santé sexuelle »

Mme DUVERGER

« Alors c'est la signature de la convention relative à la participation financière de la CPAM au titre de l'action « Santé sexuelle ». La participation financière est d'un montant de 2835 €. Compte tenu de ces facteurs, il est suggéré que le Conseil municipal approuve l'accord régissant la contribution financière de la CPAM du Val-de-Marne au financement des initiatives de santé sexuelle pour l'année 2025. Il est également proposé d'autoriser le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents connexes.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité de la 4^e et 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc, le point est adopté. Raymonde, tu poursuis avec le dépistage des cancers. »

A l'unanimité,

8) Signature de la convention relative à la participation financière de la CPAM au titre de l'action « Dépistage des cancers »

Mme DUVERGER

« Alors la signature de la convention relative à la participation financière de la CPAM au titre de l'action « Dépistage des cancers ». Participation financière : 2380 €. Donc, au regard des éléments, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention relative à la participation financière de la Caisse primaire d'assurance maladie au financement des actions et expérimentations de santé en faveur du dépistage organisé des cancers pour 2025, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tous les documents y afférents.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des personnes présentes de la 4^e et 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc, le point est adopté. Point numéro 9, Marie PARLOUAR. »

A l'unanimité,

9) Signature de la convention relative à la participation financière de la CPAM au titre de l'action « Vaccination contre la grippe et Covid long »**Mme PARLOUAR**

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. La délibération numéro 9 porte sur la signature de la convention relative à la participation financière de la CPAM du Val-de-Marne au titre de l'action « Vaccination contre la grippe et le COVID long ». Cette participation financière s'élève à 6980 €.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^e et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. Point suivant, Marie.

A l'unanimité,

10) Signature de la convention relative à la participation financière de l'ARS au titre de l'action « Rétinographie »**Mme PARLOUAR**

« Il s'agit ici de la convention relative à la participation financière de l'ARS au titre de l'action « Rétinographie ». Le montant octroyé par l'ARS à la Ville est de 5300 €. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^e commission ainsi que de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. »

A l'unanimité,

11) Signature de la convention relative à la participation financière de l'ARS au titre de l'action « Violences familiales »

Mme PARLOUAR

« Pour la délibération numéro 11, il s'agit de la signature de la convention relative à la participation financière de l'ARS au titre de l'action suivante « Violences familiales » pour laquelle l'ARS accorde à la Ville une dotation de 2000 € pour l'année 2025.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^e commission ainsi que de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas, donc c'est adopté à l'unanimité. Point numéro 12, Jacqueline BENAHMED. »

A l'unanimité,

12) Signature de la convention relative à la participation financière de l'ARS au titre de l'action « Prévention et dépistage des cancers »**Mme BENAHMED**

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération porte sur la signature de la convention relative à la participation financière de l'ARS au titre de l'action « Prévention et dépistage des cancers ». La dotation octroyée par l'ARS pour 2025 se monte à 10 000 €.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^e commission et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. Point numéro 13, Jacqueline. »

A l'unanimité,

13) Signature de la convention relative à la participation financière de l'ARS au titre de l'action « Précarité menstruelle »**Mme BENAHMED**

« Signature de la convention relative à la participation financière de l'ARS au titre de l'action « Précarité menstruelle ». La dotation octroyée par l'ARS à la Ville est de 2000 €.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. Point suivant. »

A l'unanimité,

14) Signature de la convention relative à la participation financière de l'ARS au titre de l'action « Promotion de l'équilibre alimentaire »**Mme BENAHMED**

« Signature de la convention relative à la participation financière de l'ARS au titre de l'action « Promotion de l'équilibre alimentaire ». Le montant octroyé à la Ville par l'ARS est de 8000 €.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^e et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? On passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. Point suivant, donc, Geneviève CARPE. »

A l'unanimité,

15) Signature de la convention relative à la participation financière de l'ARS au titre de l'action « Accompagnement social »**Mme CARPE**

« Bonsoir Monsieur le Maire, merci, bonsoir à tous et à toutes. Il s'agit de la signature de la convention relative à la participation financière de l'ARS au titre de l'action « Accompagnement social ». Donc l'ARS propose une subvention de 15 000 € au titre de l'année 2025.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^e et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. Point suivant, Geneviève. »

A l'unanimité,

16) Signature de la convention relative à la participation financière de l'ARS au titre de l'action « Coopérative d'acteurs »

Mme CARPE

« Il s'agit là de la signature de la convention relative à la participation financière de l'ARS au titre de l'action « Coopérative d'acteurs ». Le montant total de la subvention octroyée par l'ARS est de 25 887 € pour l'année 2025.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^e et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas, le point est donc adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point suivant, Geneviève. »

A l'unanimité,**17) Signature de la convention relative à la participation financière de l'ARS au titre de « La gestion et réalisation de vaccinations gratuites »****Mme CARPE**

« Il s'agit de la signature de la convention relative à la participation financière de l'ARS au titre de « La gestion et réalisation de vaccinations gratuites ». Le montant de la dotation octroyée annuellement par l'ARS à la Ville a été reconduit pour l'année 2025 pour un montant total de 51 933 €.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^e et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est donc adopté à l'unanimité. Dernier point concernant le secteur santé, Geneviève.

A l'unanimité,**18) Signature de la convention relative à la participation financière de l'ARS au titre de l'action « Santé sexuelle et addictions »****Mme CARPE**

« Il s'agit de la signature de la convention relative à la participation financière de l'ARS au titre de l'action « Santé sexuelle et addiction ». Donc l'ARS attribue à la Ville de Champigny une participation financière d'un montant total de 10 000 €.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^e et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci, est-ce qu'il y a des remarques, des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui refuse de prendre part au vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Alors, avant de passer au point suivant, je ferai remarquer que certains prétendaient que nous allions arrêter les politiques de santé. Nous venons de passer quatorze délibérations uniquement sur le secteur de la santé, donc c'est bien la démonstration qu'il y a une vraie politique de santé publique menée dans notre commune, comme on le voit depuis 5 ans. Donc, nous allons passer au point suivant, la décision modificative n°1, Sophie AMAR. »

A l'unanimité,

19) Décision modificative n°1

Mme AMAR

« Bonsoir à toutes et à tous. Alors, la décision modificative n°1 de 2025 s'inscrit dans la continuité du budget primitif et du budget supplémentaire déjà votés. Elle confirme la solidité des orientations de la majorité municipale. Elle traduit un ajustement positif des recettes et des dépenses, sans remise en cause des équilibres précédemment votés. Elle renforce la capacité d'autofinancement et permet de réduire le recours à l'emprunt de plus de 3,36 M€. Elle améliore la capacité de désendettement de la Ville, désormais inférieure à 2 ans et demi, très loin du seuil d'alerte de 12 ans, alors qu'elle atteignait 8 ans fin 2019. Elle traduit une gestion financière saine et maîtrisée qui concilie les impératifs d'investissement qui vont dynamiser notre Ville et la discipline budgétaire indispensable au financement de nos projets.

La section de fonctionnement dégage un excédent de 1,51 M€ transférés vers l'investissement. Les recettes réelles progressent au-delà des prévisions initiales. Hausse des dotations et subventions de l'État et de nos partenaires : plus 0,84 millier d'euros, notamment pour la politique de la Ville, le sport santé et l'éducation. Bonne dynamique des produits de gestion et des loyers du patrimoine communal renforcée par l'installation de nouveaux professionnels de santé et d'entreprises locales, hausse des recettes liées au service public due notamment à une augmentation de la fréquentation concernant les activités sportives, les centres municipaux de santé, la maison sport santé. Ces ressources supplémentaires permettent de soutenir les services publics de proximité tout en préservant les engagements de stabilité fiscale de la municipalité.

Côté dépenses de fonctionnement, les ajustements restent maîtrisés. Ajustements nécessaires pour accompagner la transition écologique, budget vert, l'entretien de la voirie, le parc automobile, location de cars avec chauffeur, ou encore les besoins ponctuels en personnel culturel, intermittents, techniciens, soutien renforcé au CCAS, notamment pour protéger les publics fragiles, baisse de 450 k€ des charges financières suite à l'ajustement de la prévision d'emprunt et à la modération des taux d'intérêt.

Un investissement ambitieux et réaliste.

La DM1 confirme le haut niveau d'investissement engagé par la majorité : près de 84 M€ de dépenses réelles d'investissement prévues en 2025, soit un taux de réalisation de 102 % par rapport au montant inscrit au budget primitif.

Accélération des acquisitions foncières : plus 1,7 M€, diminution temporaire de certains crédits, moins 3 M€ sur la médiathèque du centre-ville et pour les études de nos projets liés à des décalages d'opérations sans remise en cause du projet, inscription de crédits pour les démolitions préparatoires nécessaires au groupe scolaire Solomon.

Côté recettes, la Ville bénéficie d'un renforcement du soutien financier de ses partenaires : subventions nouvelles, plus d'1 M€ du Fonds d'investissement métropolitain et de l'État, DSIL, notamment pour la désimperméabilisation et la végétalisation des rues et pour l'acquisition de véhicules propres. Accroissement de la recette, plus 0,25, lié aux amendes de police, recettes affectées par la loi à des opérations d'équipements. Résultat : ces recettes et l'excédent de fonctionnement permettent de réduire encore le besoin d'emprunt.

Une situation financière en nette amélioration : autofinancement record, 42 M€ dégagés qui permettront de financer une large part des investissements et de recourir de manière limitée à la dette, réduction de l'emprunt nouveau à 17,7 M contre 21 M envisagés au budget supplémentaire, capacité de désendettement ramenée à moins de 2 ans et demi. Un niveau exceptionnel pour une commune de plus de 50 000 habitants, confirmant la solidité de notre trajectoire.

Cette situation valide les analyses de la direction départementale des Finances publiques qui a souligné, en 2024, les efforts réussis de Champigny en matière de maîtrise budgétaire et d'amélioration des indicateurs financiers.

En conclusion, la DM1 2025 démontre la cohérence et la fiabilité de la trajectoire budgétaire voulues par la majorité municipale. Les engagements pris sont tenus : préserver les finances locales, investir massivement pour la Ville et soutenir le pouvoir d'achat des habitants sans hausse d'impôts. La Ville prépare l'avenir : projets éducatifs, culturels, sportifs, transition écologique, requalification urbaine. La crédibilité financière de la Ville est renforcée, permettant de poursuivre une politique ambitieuse d'investissement au service de la population. En résumé, cette DM1 n'est pas seulement un ajustement technique, elle souligne que notre gestion est responsable, efficace, et tournée vers l'avenir de Champigny et de ses habitants. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, moi j'ai une remarque et quelques petites questions. Remarque : donc, il y a une baisse des dépenses d'investissement pour 1,41 M€. Il y a une hausse des recettes de fonctionnement, ce sont donc les prestations qui sont en augmentation. J'aimerais également savoir quel est le montant total des amendes de police qui ont augmenté donc de 250 000 € et à quel type d'équipements sont affectées ces amendes de police. D'autre part, concernant la médiathèque, ce sont 3 M de pénalités pour retard, ou ce sont 3 M€ juste qui ne sont pas dépensés et, dans ce cas, j'aimerais aussi connaître la date prévue de livraison de la médiathèque. Et page 10, j'aimerais comprendre ce que veut dire « opérations bâtiementaires ». Et c'est tout. Merci beaucoup. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres interventions ? Monsieur SY. »

M. SY

« Merci. Pour celles et ceux qui suivent les débats du Conseil municipal depuis maintenant 5 ans, chaque acte budgétaire est présenté toujours avec le même refrain : la bonne gestion de la commune. Pourtant, nous assistons depuis 5 ans à des modifications perpétuelles et à des inscriptions budgétaires qui, a minima, laissent penser à une navigation à vue, un manque de vision et une gestion sans anticipation et, au pire, à une insincérité des budgets qui sont présentés lors du vote de notre assemblée. Rappelons-nous que les 4 derniers comptes administratifs sont déficitaires en investissement, et de la section déficitaire en fonctionnement en 2022. Que dire également du vote d'un budget supplémentaire en juin 2025 arrêté à hauteur de 23 M€ en fonctionnement et à 27 M en investissement. Et puis voilà, seulement 3 mois après le vote du budget supplémentaire, une décision modificative arrive, qui s'inscrit à nouveau dans cette fabuleuse bonne gestion de la commune. Il ne s'agit pas seulement d'affirmer que la gestion est bonne pour qu'elle le soit. Les faits sont têtus, Monsieur le Maire, et démontrent que l'on peut légitimement s'interroger sur la gestion de notre commune et la sincérité des documents budgétaires que vous nous présentez ce soir. Une bonne gestion est bien sûr celle qui préserve l'avenir, anticipe, et surtout répond aux besoins de la population à l'instant T. Pour tous ces éléments, nous voterons contre cette délibération. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Je vais laisser le soin à Sophie AMAR de répondre à certains points, et puis je répondrai à d'autres. »

Mme AMAR

« Alors, Madame CAPORAL, vous avez posé une question sur les amendes de police : à quoi servent-elles ? De par la loi, on est censé les utiliser pour la voirie.

Mme CAPORAL (*hors micro*)

« Voirie, d'accord. »

Mme AMAR

« Et puis il y avait 2,2 M au budget, et là, on rajoute 240 000. Nous n'avons pas terminé l'année 2025. Donc, au compte administratif 2025, vous saurez exactement le montant exact. »

Monsieur le Maire

« Alors, sur les autres points, préciser quand même à Madame CAPORAL qu'une baisse de 1,1 M d'investissement quand, en réalité, on a un décalage de 3 M par rapport à ce qui était effectivement prévu sur la médiathèque parce qu'il y a un petit décalage par rapport à la livraison, compte tenu de la complexité à réaliser ce bâtiment, c'est assez simple au fond. Je pense qu'un enfant d'élémentaire comprendrait que, quand il y a un décalage de 3 et que l'on baisse de 1, eh bien, ça progresse quand même encore de 2. Donc l'investissement progresse. Quand Monsieur SY parle d'insincérité, c'est la même ritournelle depuis 5 ans. Même quand il lit les notes, c'est toujours la même chose. Il n'en reste pas moins que l'investissement, il a été multiplié par deux au cours du mandat, par rapport à ce qui se faisait durant la précédente mandature. Donc, quand on voit la part d'investissements, si vous nous dites que l'on navigue à vue, c'est de la navigation à bonne vue pour le coup, parce qu'on naviguait vraiment dans le flou auparavant. On n'avait pas d'investissement, deux fois moins d'investissements, on avait des coûts de fonctionnement non maîtrisés, des hausses d'impôts et un endettement de 9 ans,

alors que l'on est revenus à 2 ans et demi, parce que Sophie AMAR a été très tendre avec vous en disant 8 ans, c'est 8,9. Et 8,9, on est plus près des 9 que des 8. Donc, voilà la réalité des faits. Alors, après vous nous interrogez, je suis un peu surpris, Madame CAPORAL, que vous ne sachiez toujours pas ce qu'est une opération bâimentaire... Pour quelqu'un qui a été élu pendant plusieurs mandats... Une opération bâimentaire, c'est faire des travaux sur des bâtiments, ce n'est pas très compliqué. »

Mme CAPORAL

« Ça ne peut pas être dit simplement ? »

Monsieur le Maire

« Bien, une opération bâimentaire, c'est une opération bâimentaire, des travaux sur des bâtiments. C'est très simple à comprendre, me semble-t-il. Quant à ce que vous nous dites, Monsieur SY, en disant que l'on navigue à vue, que l'on a une approche qui n'est pas sincère, je crois que Sophie AMAR vous a déjà répondu, mais il est toujours bon de répéter les choses. Les efforts de gestion que nous avons réalisés pour mieux investir dans l'intérêt des Campinois, ils ont été salués par la direction des finances. Ce n'est pas la Ville, ce ne sont pas les élus, ce n'est même pas les services qui feraient un autosatisfecit du travail qu'ils font, et que je remercie d'ailleurs parce qu'ils font un travail avec une véritable exigence que l'on n'a pas toujours connue ici. Mais par ailleurs, la direction des finances constate qu'effectivement, il y a de vrais efforts de gestion qui ont été faits et qui nous permettent de deux fois plus investir dans l'intérêt des Campinois. Et ça, on ne peut vraiment que s'en satisfaire. C'est vraiment le sens de cette décision modificative. Alors vous ferez ce que vous voulez. Si vous voulez voter contre, vous voterez contre, mais il faut quand même que vous lisiez l'intégralité des documents parce que, à l'article premier, on a le virement à la section d'investissement de près de 1,5 M, à l'article second, c'est à réfléchir, il y a une subvention de 261 000 € au profit du CCAS pour aider l'action sociale. Si vous voulez voter contre, vous votez contre. Et puis, ensuite, il y a la négociation sur les emprunts à venir pour un montant de 17 M. Voilà. Donc je pense qu'il faut quand même être clair par rapport à tout cela. S'il n'y a pas d'autres interventions, donc, on va passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des refus de vote ? Et qui est pour ? Donc, cette décision modificative n°1 est d'ailleurs un exercice tout à fait classique. Il nous est reproché de faire une décision modificative, je me souviens de certaines années où l'on en avait deux par an. Et moi, je n'ai pas trouvé cela incohérent, surtout quand - on peut se permettre de le dire ce soir - on n'a pas forcément des informations qui viennent de la part de l'État, et en particulier du gouvernement, très précises sur les questions budgétaires. Si vous, vous êtes grand savant pour savoir ce que sera le budget l'année prochaine... Je pense que c'est peut-être pour cela que Monsieur MAILLER est absent ce soir. Il a peut-être été appelé pour être ministre du Budget (*rires*), mais en tout cas, nous, on ne sait pas. Alors, point suivant, point numéro 20, David SLIMOVICI. »

A la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHÉ, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

5 votes contre,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV

3 abstentions,

M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, Mme Fily KEITA-GASSAMA

20) Admissions en non-valeur et créances éteintes

M. SLIMOVICI

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. La délibération porte sur les admissions en non-valeur et en créances éteintes. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les admissions en non-valeur pour un total de 113 571 €, et les admissions en créances éteintes pour un total de 72 303 €.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce point ? Il n'y en a pas. Monsieur SY. »

M. SY

« Comme vous avez parlé de Monsieur MAILLER pour être ministre des Finances, je vous rappelle juste à titre informatif que ce sont vos amis qui sont au gouvernement qui nous ont mis dans cette situation. »

Monsieur le Maire

« Vous ne connaissez pas mes amis, je ne connais pas les vôtres, et je vous demande de passer au vote. Ce n'est pas tellement le sujet. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Le point suivant, David SLIMOVICI, point 21. »

A l'unanimité,

21) Reprise d'une provision pour dépréciation des restes à recouvrir de 62 000 €

M. SLIMOVICI

« La délibération porte sur la reprise d'une provision pour la dépréciation des restes à recouvrir de 62 000 €.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. Point numéro 22, Cristina DE OLIVEIRA. »

A l'unanimité,

22) Signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre du dispositif Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) de la Métropole du Grand Paris (MGP) pour le projet « Acquisition de véhicules propres »

Mme DE OLIVEIRA

« Bonsoir à tous. Cette délibération concerne la signature de la convention ayant pour objet le versement de la subvention versée au titre du dispositif du Fonds d'investissement métropolitain de la Métropole du Grand Paris pour le projet « Acquisition de véhicules propres ».

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté, je vous remercie. Point numéro 23 Léon NGANDÉ. »

A l'unanimité,

23) Signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre du Fonds d'intervention régional de l'Agence Régionale de Santé pour le projet « Bougez pour votre santé avec la MSS de Champigny »

M. NGANDÉ

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. La délibération 23 concerne la signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre de l'intervention du Fonds régional de l'Agence régionale de santé pour le projet « Bougez pour votre santé avec la MSS de Champigny ».

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. Léon NGANDÉ sur la convention avec le « Plan 50 000 arbres ».

A l'unanimité,

24) Signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre du dispositif « Plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne » du Conseil départemental du Val-de-Marne pour le projet « Végétalisation des ensembles sportifs »

M. NGANDÉ

« Donc la signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre du dispositif « Plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne » du Conseil départemental du Val-de-Marne pour le projet « Végétalisation des ensembles sportifs ».

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté, je vous remercie. Point numéro 25 Wilfrid BASTIN. »

A l'unanimité,

25) Signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre du dispositif Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) de la Métropole du Grand Paris (MGP) pour le projet « Désimperméabilisation et végétalisation de 6 rues »

M. BASTIN

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir à vous tous. Alors, le point numéro 25 a pour objet la signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre du dispositif Fonds d'investissement métropolitain de la Métropole du Grand Paris pour le projet « Désimperméabilisation et végétalisation de 6 rues » pour un montant de 476 899 €.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. Point numéro 26, Wilfrid BASTIN. »

A l'unanimité,

26) Signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre du dispositif Dotation Politique de la Ville (DPV) de la Préfecture du Val-de-Marne pour les projets « Requalification de la rue Alexandre Fourny et requalification de la rue de l'Union et de la rue Marcel-et-Georgette-Semba »

M. BASTIN

« Alors, il s'agit ici de la signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre du dispositif Dotation politique de la Ville de la préfecture du Val-de-Marne pour les projets « Requalification de la rue Alexandre-Fourny et requalification de la rue de l'Union et de la rue Marcel-et-Georgette-Semba pour un montant de 641 199 €.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Donc, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc, le point est adopté. Vous voyez aussi, j'en profite pour signaler que, quand on a les décisions que vous voyez où l'on demande des financements, que ce soit à la Métropole, auprès de l'État, vous posez souvent des questions, eh bien vous voyez qu'elles sont utiles parce que cela nous permet de faire rentrer des finances. Point numéro 27, Sophie AMAR. »

A l'unanimité,

27) Rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Île-de-France (FSRIF) 2024

Mme AMAR

« Il s'agit du rapport d'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France au titre de 2024, que nous appelons SRIF. Donc, dans le cadre du contrat de Ville prorogé, les principales actions de développement social et urbain menées en 2024 concernent le cadre de vie et le développement urbain, la cohésion sociale, le lien social, la solidarité, la citoyenneté et les actions ou services publics, la promotion de la santé et de l'accès aux soins, le développement économique et de l'emploi, des investissements pour la rénovation de locaux et des investissements dans les groupes scolaires, des travaux de voirie, des investissements dans les crèches, dans les équipements sportifs, culturels et sociaux. Globalement, toutes ces actions se sont élevées à un montant de 18 497 722 € compensé à hauteur du montant du SRIF qui s'est élevé à 5 526 690 €, soit un reste à charge de 2024 pour la commune de 12 970 832 €. Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Donc il n'y a pas de vote, c'est une prise d'acte, donc nous pouvons passer directement au point 28, Wilfrid BASTIN. »

Le Conseil municipal prend acte du rapport.

28) Approbation du protocole transactionnel avec la société Intuitiv Interactive

M. BASTIN

« Alors ici, il s'agit de l'approbation du protocole transactionnel avec la société Intuitiv Interactive.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Non, c'est donc adopté. Point numéro 29, Delphine BERTRAND.

A l'unanimité,

29) Signature de la convention d'engagement au titre de l'expérimentation métropolitaine « Suivi des usages des aires de livraison »**Mme BERTRAND**

« Cette délibération a pour objet la signature de la convention d'engagement au titre de l'expérimentation métropolitaine « Suivi des usages des aires de livraison ».

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est donc adopté. Point numéro 30, Yann VIGUIÉ. »

A l'unanimité,

30) Signature de la convention de financement d'une mission de chef de file pour coordination du pôle gare Villiers-Champigny-Bry**M. VIGUIÉ**

« Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, bonjour à tous. Il s'agit dans cette délibération de la signature d'une convention de financement pour une mission de chef de file pour coordination du pôle Gare Villiers-Champigny-Bry. L'objet de la mission de ce chef de file est de coordonner les partenaires, de rapporter aux copilotes l'état d'avancement des travaux et de garantir la cohérence et la réussite des projets. L'ensemble du coût de l'opération est estimé à 349 000 € hors taxes, soit 419 880 TTC, et dans lequel la Ville de Champigny contribuerait à hauteur de 18,58 %, soit 78 000 €.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non ? Alors, moi, je vais préciser quand même que je me réjouis de cet accord qui a été assez facile à trouver une fois que le projet de la gare Villiers-Champigny-Bry a été mis sur les rails. Mais ça n'a pas été si simple ce projet. On a beaucoup bataillé avec le Maire de Villiers pour que cette gare puisse sortir. C'était un arbitrage budgétaire compliqué entre la SNCF, la Société des grands projets et l'ensemble des partenaires. Ce sera la gare qui sera la plus chère de tout le réseau, mais ce sera une gare majeure. Et donc, la bataille a été compliquée pour mettre tout le monde autour de la table. On a enfin réussi, et cette gare, qui maintenant est sortie pour la partie du Grand Paris, n'est

pas encore sortie pour la partie de la SNCF. Et donc c'est cette partie-là qui est aussi importante. Et donc, cette mission de coordination est réellement la bienvenue pour coordonner l'ensemble des acteurs, et notamment la SNCF, la Société des grands projets et les aménageurs. C'est EpaMarne le chef de file de cette opération et, bien évidemment, le Département qui a une emprise départementale importante pour accéder à la gare. Donc, voilà une belle réalisation collective. Ça a été deux grosses années de travail au cours des trois dernières années. Cela fait un an que tout est complètement arbitré, mais il y a aussi la nécessité de fonctionner en pleine coordination avec un EPC qui va pouvoir mener cette mission. Voilà. Ceci étant précisé, s'il n'y a pas d'autres interventions, je passe au vote : donc est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté. Point numéro 31, Jacqueline BENAHMED. »

A l'unanimité,

31) Signature de la convention financière avec le SIPPEREC pour l'enfouissement des réseaux de communication électroniques Orange rue André-Gaubert, rue Bel-Air, avenue Eugénie, rue Félix-Pyat et rue de Martinvast

Mme BENAHMED

« Il s'agit de la signature de la convention financière avec le SIPPEREC pour l'enfouissement des réseaux de communication électroniques Orange rue André-Gaubert, rue Bel-Air, avenue Eugénie, rue Félix-Pyat et rue de Martinvast.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il y a Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui une question : est-ce qu'il est prévu de couper des arbres ? En particulier, je pense à la rue Martinvast. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, pour l'instant, on est sur un enfouissement de réseaux, et donc il n'y a pas de nécessité de quoi que ce soit de ce point de vue-là. On ne le fait pas particulièrement. Maintenant, vous savez, quand il y a un arbre qui est malade, il faut savoir avoir la responsabilité de le couper. On l'a encore vu samedi matin, nous avons eu plusieurs arbres qui sont tombés, qui ont généré de gros dégâts, et on a vu des arbres particulièrement endommagés. Donc, il faut aussi parfois faire le nécessaire. Ce n'est pas de gaieté de cœur, mais, quand il faut le faire, il faut aussi au fond ne pas donner dans le populisme simple. Il faut aussi prendre les responsabilités qui sont celles de celui qui a la responsabilité civile et pénale. »

Mme CAPORAL

« Mais je suis tout à fait d'accord. Si un arbre est malade, réellement malade, il n'y a aucune raison de ne pas le couper. Je n'ai jamais dit qu'il fallait conserver tous les arbres, même malades, s'ils pouvaient tomber sur les citoyens campinois. »

Monsieur le Maire

« Merci de cette précision, Madame CAPORAL. Donc, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, donc c'est adopté à l'unanimité. Point suivant. »

A l'unanimité,

32) Signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au SIPPEREC pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage propres à la collectivité**Mme BENAHMED**

« Il s'agit de la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au SIPPEREC pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage propres à la collectivité.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est donc adopté. Point numéro 33, Grégory GOUPIL. »

A l'unanimité,

33) Signature de la convention relative à la mise à disposition et de gestion mutualisée de nouveaux locaux pour la Maison du métro avenue Salengro**M. GOUPIL**

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Il s'agit de la signature de la convention relative à la mise à disposition et de gestion mutualisée de nouveaux locaux pour la Maison du métro avenue Roger-Salengro.

La société du SGP et la municipalité ont convenu de maintenir un espace d'accueil et d'information, de rencontres et d'animation appelé Maison du métro. Elle était initialement située au 142, avenue Roger-Salengro pour une superficie de 400 m², et elle s'est déplacée au 153, avenue Roger Salengro pour une superficie de 70 m². Il est donc demandé d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Champigny-sur-Marne et la société du SGP, ayant pour objet la mise à disposition et la gestion mutualisée de nouveaux locaux pour la Maison du métro située au 153, avenue Roger-Salengro, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document, tant administratif que financier, en exécution de cette convention. »

L'avis des commissions

Avis favorable de la 1^{re} commission avec un vote réservé de Monsieur LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas. Alors une simple précision : on peut quand même se satisfaire de maintenir une Maison du métro, puisqu'il était question de la supprimer définitivement, puisque l'on arrive maintenant dans la phase de livraison d'ici 18 à 24 mois du Grand Paris express sur la ligne 15 Sud. Mais, compte tenu de l'impact qu'a aussi la 15 Est, on a fait en sorte de trouver un accord, et je remercie la SGP, notamment le président du directoire, Jean-François MONTEILS, qui était là pour inaugurer cette Maison du métro dans le cadre des journées portes ouvertes sur notre gare de la 15 Sud. On est la seule Ville au fond qui sera encore impactée une fois que la 15 Sud sera terminée avec la 15 Est. Donc, il y a encore besoin d'expliquer tout cela. C'est d'autant plus une satisfaction que ce sera la seule Maison du métro en Île-de-France. On a la Fabrique du métro qui est à Saint-Ouen, qui explique le cheminement des trains, mais avec l'idée que l'on a travaillée avec la Société des grands projets, qui consiste à en faire un démonstrateur pour l'ensemble de ceux qui viendront par le biais de la 15 Sud voir tout ce qui peut être fait dans ce domaine. Je pense qu'il faut d'autant plus s'en réjouir que le métro que nous allons avoir va être le métro le plus moderne du monde, et donc d'avoir à la fois le centre de maintenance et de remisage, et le poste de commandement du Grand Paris à Champigny, mais aussi une Maison du métro, c'est une belle capacité à démontrer le savoir-faire français qui a, on l'espère, une capacité à s'exporter bien au-delà de nos frontières. Et donc c'est toujours intéressant que cela puisse partir de Champigny. Voilà, cette précision étant donnée, point numéro 34, Philippe DUBUS.

A l'unanimité,

34) Signature de la convention de la mise à disposition de l'application mutualisée CART@DS par l'EPT Paris Est Marne & Bois

M. DUBUS

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir à tous. La délibération numéro 34 concerne la signature de la convention de la mise à disposition de l'application mutualisée CART@DS par l'EPT Paris Est Marne & Bois. Je reviendrai au 1^{er} janvier 2022 où nous avons l'obligation de permettre un dépôt dématérialisé des demandes d'autorisation d'urbanisme. La carte @DS, on l'utilise depuis 2021. On en est très contents parce que cela permet de mutualiser les moyens avec l'EPT avec d'autres communes. Cela fait une réduction de coûts, et on en est fort contents, mais là, il s'agit simplement d'un renouvellement de cette convention pour 3 ans pour que l'on puisse continuer effectivement à pouvoir dématérialiser, comme la loi le demande.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 1^{re} commission avec un vote réservé de Monsieur LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 2^e commission.

Il y avait une question qui était : est-ce que l'on peut toujours déposer sous forme papier des demandes d'urbanisme ? Il y a deux cas : quand on est un particulier, on peut toujours le faire,

on a le choix entre la dématérialisation et le papier ; par contre, pour les personnes morales, c'est uniquement une voie dématérialisée. »

Monsieur le Maire

« Aujourd'hui, tous les architectes utilisent ce système-là. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non ? On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc, le point est adopté. Point suivant : toujours sur les éléments de base de données d'adresses nationales. »

A l'unanimité,

35) Signature de la convention avec l'EPT Paris Est Marne & Bois relative à la Base Adresse Nationale (BAN)

M. DUBUS

« Alors, il s'agit de la signature de la convention avec l'EPT Paris Est Marne & Bois relative à la Base adresse nationale, donc BAN. Donc, là on va passer du 1^{er} janvier au 21 février 2022, on avance de 2 mois où, là, depuis cette date, on impose aux communes d'utiliser une base de données communes qui s'appelle BAN, qui permet de récupérer toutes les informations d'évolution, de numérotation de voies, de lieux, etc. Vous avez d'ailleurs la liste de toutes les voies dans les pièces annexes qui font 400 et quelques pages, mais je ne vais pas vous les lire. Globalement, comme c'est un besoin pour tout le Territoire, le Territoire prend en charge ce dépôt face à cette base de données, et tout cela à titre gracieux, c'est-à-dire que cela n'a aucun coût pour la commune. Néanmoins, on a une structure qui va consolider l'ensemble des données pour le Territoire et mettre à jour régulièrement effectivement la base BAN. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Monsieur LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e commission.

Suite à une question sur cette base, il s'agit d'une base de données recensant les adresses postales et permettant à différentes entités étatiques de mettre à jour leur propre base d'adresses. C'est le cas notamment du cadastre, qui se mettra à jour en récupérant notamment les données auprès de la BAN. C'est-à-dire que là, maintenant, on a une donnée centralisée qui permet de n'avoir qu'un seul fichier référent pour avoir les adressages. On est dans quelque chose où l'on n'a plus ces doubles ou triples bases de données, et là, c'est la base de données BAN. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« En question subsidiaire à la question que j'ai posée à la commission, Monsieur DUBUS n'a apporté qu'une partie de la réponse. S'il y a des écarts au croisement de ces fichiers avec cette BAN et la base cadastrale, il peut y avoir des différences, ou j'ai lu qu'il peut y avoir des parcelles ou des adresses non présentes, comment les particuliers ou sociétés concernés par

ces différences qu'il peut y avoir entre divers fichiers vont-ils voir cela réglé ? Et comment les documents légaux qui sont assis sur les données en question seront-ils mis à jour ? Ce sera à l'initiative de qui ? »

M. DUBUS

« C'est-à-dire que là, on part sur une base maître. C'est-à-dire que l'on a des bases maîtres comme on a des bases serveur, qui viennent puiser dans la base maître. Donc cette base maître-là, c'est ce document-là, si effectivement, entre les bases serveurs, on n'est pas en adéquation avec la base maître, eh bien c'est sur la base maître que l'on va se baser pour mettre à jour les données. Et s'il y a un conflit, cela permettra de le voir. Peut-être que la base maître BAN va évoluer parce que l'on aura identifié une difficulté, et on pourra la gérer. Mais la donnée exacte et la donnée référence sera dans la base maître, qui sera la base BAN. C'est l'objectif d'avoir une base BAN, et non plus avoir des bases qui sont similaires, et on compare des bases, et on ne sait plus laquelle est la bonne. On a une seule base maître et, à partir de là, les structures comme le cadastre, l'adresse postale, etc. utiliseront la base maître. Il faut qu'il y ait un référent, donc la loi a décidé de créer un référent par l'intermédiaire de cette base. »

Monsieur le Maire

« Monsieur LURIER. Ça vous laisse perplexe... »

M. LURIER

« Oui, là je reste... Je vous remercie pour la réponse complémentaire, mais je reste quand même un peu dubitatif. Autant que je sache, l'ensemble du droit de propriété est consigné sur le plan cadastral, donc je trouve que mettre en œuvre une tierce base, qui va servir à donc collationner une base réelle, si je peux dire, cette base réelle, cette BAN, une base postale bon ça, on peut modifier à la rigueur un numéro de voirie, ça peut se faire assez facilement, mais je reste quand même un petit peu plus sceptique en ce qui concerne l'adaptation du cadastre à cette nouvelle base. »

M. DUBUS

« Attention, on ne change pas le numéro des parcelles, on change les adresses qui sont indiquées sur le cadastre. »

M. LURIER

« J'entends, mais les documents légaux, les actes de propriété, vous avez les parcelles, mais vous avez une adresse, vous acquérez la parcelle, mais sise à tel endroit... »

M. DUBUS

« Mais on a des choses qui évoluent parce que, quelquefois, on peut avoir des 2 bis, 2 ter, on peut changer la numérotation en numérotation géométrique, donc ces numérotations-là bougent d'un côté, et pourtant, on a un document cadastral qui date de 30 ou 40 ans. Ce n'est pas pour ça que l'adressage ne bouge pas de temps en temps. L'important, c'est qu'il y ait un lieu où l'on enregistre la version finale, actuelle de cette adresse. Mais ça ne touche pas le numéro de parcelle. »

M. LURIER

« J'entends bien. J'ose espérer parce que les ex-collègues cadastraux, ils vont s'arracher les cheveux de voir modifier cela de cette façon-là. Je reste quand même assez dubitatif et, personnellement, je m'abstiendrai sur le vote de cette décision. »

Monsieur le Maire

« Alors, peut-être deux précisions complémentaires : d'une part, vous pouvez avoir une adresse avec plusieurs parcelles. Donc vous voyez, c'est ce qu'indiquait Philippe DUBUS, donc vous voyez, on peut avoir des parcelles qui se découpent, mais c'est une seule et même adresse, et c'est assez fréquent à Champigny, où vous pourrez vous retrouver avec 3, 4, 5, 10 parcelles, parce que les parcelles sont morcelées. En tout cas, on est tenus de l'appliquer, puisque c'est une disposition légale. On est obligés de la mettre en œuvre. Après, vous avez le vote que vous souhaitez, mais on est tenus de le mettre en œuvre. »

M. LURIER

« Mais alors quid du contentieux dans ce cas-là ? Qui est-ce qui va, quel service ou, éventuellement, quelle sera l'intervention de la municipalité, de la Ville, pas de la municipalité dans ces processus-là, si contentieux il y a ? Il faut que l'on envisage que ça peut créer des contentieux. »

Monsieur le Maire

« Bah, ce n'est pas exclu, on avisera. Mais en tout état de cause, cette base de données ne remet pas en cause le droit de propriété. Bien. Il faut être clair. Donc, on passe au vote : est-ce qu'il y a donc des refus de vote ? Des abstentions ? Des votes contre ? Et donc le point est adopté, je vous remercie. Point numéro 36, Tony PESSOA. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,**42 votes pour,**

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCH, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Chrysis CAPORAL, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV

4 abstentions,

M. Yvon LURIER, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Fily KEITA-GASSAMA

36) Acquisition de la parcelle cadastrée section DP n°23 sise 10-12 rue Jules Appert**M. PESSOA**

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir. L'objet de cette délibération est l'acquisition de la parcelle cadastrée section DP n°23 sise 10-12 rue Jules-Appert. Il a été décidé de reconstruire le groupe scolaire Jacques-Solomon à l'interface du quartier du Bois l'Abbé, des Mordacs, de Cœuilly. Il est donc nécessaire d'acquérir les parcelles situées dans ce périmètre afin de

permettre la réalisation du projet susmentionné. À la suite des négociations engagées avec le propriétaire, un accord est intervenu pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section DP n°23 d'une superficie d'environ 862 m² sise 10-12 rue Jules-Appert pour un montant de 380 000 € hors-taxes avec la possibilité d'un différé de jouissance jusqu'au 31 mai 2026.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 1^{re} commission avec un vote réservé de Monsieur LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e, 3^e et 5^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL, Madame KEITA ensuite, Monsieur SY après. »

Mme CAPORAL

« Oui, comme à l'ordinaire, j'aimerais avoir l'avis des Domaines pour cette acquisition, s'il vous plaît. »

Monsieur le Maire

« Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Monsieur le Maire, bonsoir. Alors c'est un peu triste quand on voit cette délibération, dans le sens où il y avait des terrains qui étaient disponibles, mais vous vous êtes entêté. Vous parlez souvent de responsabilité, et là, pour le coup, il y avait des terrains qui étaient disponibles, et normalement les enfants de Solomon devraient être - limite - dans cette nouvelle école. Et ça, c'est vraiment dommage, on achète des parcelles, des parcelles... Aujourd'hui, la question, c'est le montant total cumulé des différentes parcelles, parce qu'on achète des parcelles par-ci par-là. À combien on en est aussi aujourd'hui, et à combien, encore, en termes de durée, vous estimez la livraison de cette école ? On voit partout dans la Ville - je me rappelle que vous reprochiez très souvent aux Maires précédents de faire de la communication à quelques mois des élections - aujourd'hui, vous faites pareil. Il y a votre portrait juste à côté. Il y a des communications partout dans la Ville : « Votre futur », « Votre futur », « Votre futur », mais à quelle échéance ? Là, c'est la vraie question, puisqu'on n'en voit pas le bout. Donc, merci déjà de répondre sur le montant total : à combien on en est aujourd'hui et quand est-ce que cette école verra le jour, si elle voit vraiment le jour ? »

Monsieur le Maire

« Monsieur SY. »

M. SY

« Merci. Dans la continuité des propos de ma collègue, Madame KEITA-GASSAMA, vous connaissez déjà notre position, Monsieur le Maire, on vous la répète : nous contestons et les habitants contestent votre projet ANRU depuis votre arrivée pour un tas de raisons. Je ne vais pas les rappeler ici, on les a déjà dites, ça fait 5 ans qu'on les répète. Le sujet principal, c'est l'absence de concertation réelle avec les habitants. Ça, c'est le premier sujet. Deuxième chose : comme l'a dit ma collègue, ça fait plusieurs fois, avec mon collègue Monsieur MAILLER, que l'on vous demande un état des lieux, des achats et des montants qui ont été

faits sur ce secteur-là. À ce jour, sauf erreur de ma part, on n'a pas eu d'information et de communication à ce niveau-là. Pour toutes ces raisons et aussi pour les raisons des recours, des procédures qui sont en cours que nous avons déposées au niveau du tribunal administratif de Melun, nous voterons contre cette délibération, et pour toutes les autres délibérations qui concerneraient l'ANRU. »

Monsieur le Maire

« Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Alors, Madame CAPORAL, vous avez demandé l'avis des Domaines. L'avis des Domaines est de 346 000 € avec une marge d'appréciation à 10 % comme c'est la règle, et donc on est tombé à 380 000 € avec le propriétaire de ladite parcelle sur cet accord, avec le différé de jouissance qui a été indiqué par le rapporteur. Concernant le coût global des acquisitions, eh bien, je vous invite à reprendre les délibérations. Vous les avez à chaque fois. Il suffit de faire l'addition. Je ne suis pas là pour faire votre travail d'élus. Simplement, pour vous donner des éléments de réponse, il se trouve que, si on fait le coût estimé - parce que l'on n'a pas encore l'intégralité des parcelles qui sont maîtrisées, on n'en est pas très loin - on sera deux fois inférieur à ce que l'on a obtenu en plus en termes de subventions sur le critère de la mixité sociale, qui était un élément déterminant de ce projet. Donc, globalement, on peut dire que tout va bien. Alors j'entends que vous nous dites que l'école serait presque finie, Solomon. Écoutez, c'est formidable ! Vous auriez réussi à faire une école en un an, là où vous n'avez pas réussi pendant des années à refaire les 10 « Pailleron » qui étaient en mauvais état. Vous auriez pu refaire Bassis, vous auriez pu refaire Cotton sans aucun problème. On en a discuté pendant des années et on n'a jamais rien vu commencer. Mais là, vous nous expliquez qu'en un an, cette école, vous auriez pu la faire. Pour tous ceux qui ont été élus ou ceux qui observent les choses en détail, on sait très bien que faire une école en un an, c'est absolument impossible de par, déjà, les délais réglementaires. Quand vous faites un jury de concours, et puis, vous avez des consultations liées à un permis de construire, et ensuite des consultations d'entreprises, la phase administrative, c'est 2 ans, puis la phase de réalisation des travaux, c'est entre 2 et 3 ans selon l'importance de l'école. Donc, vous voyez, entre le moment où vous décidez et le moment où vous livrez, il s'écoule 5 ans. Je rappelle que cela fait simplement un an et demi à peine, puisque c'était juste avant les Jeux olympiques que le terrain a été complètement dégagé. Jusqu'à présent, vous aviez encore des logements de 3F qui étaient en place, et les démolitions n'étaient pas réalisées. Donc je ne vois pas comment l'école aurait pu être faite dans le délai que vous indiquez. Et puis, par ailleurs, on a déplacé le projet parce que cela permet de mieux répondre aux critères de financement de l'ANRU. Cela permet d'avoir un projet avec une meilleure mixité sociale, avec plus d'ambition. Et ce n'est pas de la communication, c'est simplement de l'information ; on met effectivement des panneaux pour informer la population puisque l'on est rentré dans un processus. Vous dites : on la verra ou pas. Le processus, il est plus que lancé, et vous avez été invités d'ailleurs à participer au concours d'architectes. Vous avez un siège. Personne n'est venu, ni Monsieur LURIER ni Monsieur MAILLER, qui est le suppléant, ne sont venus pour participer, alors que, quand nous, nous étions dans l'opposition, nous venions à tous les concours quand on nous le proposait. Donc on vous a proposé de vous associer, vous avez refusé de venir. Vous n'étiez pas là. Et ce projet, comme les autres, comme le gymnase et comme la médiathèque, on n'est pas dans une image inventée, on est dans une image qui est réelle. Il y a eu un concours d'architectes, il y a des cabinets d'architectes qui ont été retenus, qui ont été validés, qui ont un marché aujourd'hui pour réaliser ces travaux-là. Et donc, bien évidemment que tout cela est en train de se travailler encore, puisque l'on est dans la phase de dépôt des permis de construire, et

donc on a tout lieu de penser - en tout cas c'est ce que l'on a indiqué dans les communications qui ont été réalisées, parce qu'il y avait beaucoup de questionnements de la part des habitants du quartier - que ces travaux sur l'ensemble de ces 3 projets dans le cadre de l'ANRU, les 3 bâtiments publics que je viens de citer, démarreront au début de l'année 2027, parce que l'on a encore des délais pour, effectivement, l'instruction d'un permis de construire. Ce sont des établissements qui reçoivent du public, et les délais d'instruction qui sont de 5 mois. Vous avez ensuite les délais de recours potentiels, vous avez aussi ensuite le temps de la consultation des entreprises. On ne peut pas consulter des entreprises tant que l'on n'a pas le permis définitif. Les entreprises ne chiffrent pas autrement. Et donc vous indiquez, Monsieur SY, qu'il y a un recours. Je rappelle que le recours en matière d'urbanisme n'est pas suspensif. Donc on continue à avancer bien évidemment sur le projet, parce qu'il y a une nécessité de le faire et d'avancer. Dans un même temps, vous nous dites que cela ne va pas assez vite et, quand on avance, vous nous dites qu'il y a un recours et qu'il ne faudrait rien faire. Il faut être un peu cohérent. Nous, on avance. C'est ce que nous demandent les habitants du quartier, et pas que les habitants du quartier, parce que ces équipements ne sont pas appelés à être uniquement pour le quartier du Bois l'Abbé. Mais comme les structures sont indiquées depuis le début, y compris dans le protocole de préfiguration qui a été signé en 2019, je rappelle que ce n'est pas moi qui l'ai signé, c'est Christian FAUTRÉ, l'ancien Maire. Eh bien il est bien prévu qu'il y avait une médiathèque du haut, pas une médiathèque du Bois l'Abbé, c'est une médiathèque du haut. Il est bien prévu qu'il y ait aussi un gymnase, un gymnase d'excellence. Ce n'est pas moi qui ai donné le terme, il n'est pas là aujourd'hui, mais Philippe SUDRE pourrait en parler ; c'est lui qui, avec Christian FAUTRÉ, avait donné ce terme-là. On l'a repris parce qu'on veut qu'il y ait du haut niveau en plus du sport pour tous, et donc tous ces équipements ne sont pas des visions de l'esprit. Le cabinet a été retenu et, si vous étiez venus participer au concours, vous auriez pu vous en rendre compte. Voilà. En tout cas, il faut passer à l'acquisition. Monsieur SY, peut-être une remarque brièvement. »

M. SY

« Je veux intervenir sur vos propos. Je ne peux pas vous laisser dire des choses comme ça. Visiblement, d'une part, on n'a pas l'air de rencontrer les mêmes habitants. Vous parlez d'une population qui est visiblement d'accord avec votre projet. Nous, ce n'est pas ce que l'on constate au quotidien. Des pétitions, on en a plus deux mille maintenant, avec pas mal de signataires. On a rencontré le corps éducatif de l'école Jacques-Solomon, on a rencontré les parents d'élèves de l'école Jacques-Solomon et, sur à peu près 90 % des gens que nous avons rencontrés, d'une part ils ne sont même pas au courant d'où va se situer cette fameuse école, où leurs enfants vont être concernés. Et quand on leur apprend que cela va se situer sur la rue Jules-Appert, qui est à l'extérieur du Bois l'Abbé, à la lisière de Cœuilly, ils sont totalement contre votre projet. Je ne sais pas quels habitants vous rencontrez, mais, visiblement, on n'a pas l'air de rencontrer les mêmes habitants. Vous parlez également d'avoir plus d'argent, c'est très bien d'avoir plus d'argent, mais au détriment de qui ? Au détriment de la population, Monsieur Jeanne, vous le savez très bien : cette école, elle est contestée, elle est contestable, on la contestera jusqu'à la fin de votre mandat. Et si vous avez obtenu plus d'argent, Monsieur Jeanne, c'est tout simplement parce que vous avez déplacé l'école à un endroit soi-disant pour la mixité sociale. Mais on a bien compris votre projet, c'est plutôt pour décharger l'école Romain-Rolland qui est surchargée, et dont certains élèves vont venir s'établir dans cette école, mais cette école, elle n'est pas faite avec l'avis favorable des habitants et du corps éducatif. »

Monsieur le Maire

« Bien. Écoutez, dans une démocratie, l'avis des habitants passe par l'équipe municipale qui a été choisie par les habitants. C'est justement le sens de la démocratie. Donc, que vous vous fassiez le porte-parole de ce que vous estimez être l'avis des habitants, je peux vous dire que moi j'en rencontre aussi beaucoup, comme l'ensemble des membres de la majorité, et ils nous disent tous qu'ils attendent que ce projet avance et que cette école... Moi, je suis un peu surpris quand même, pour des gens qui se disent de gauche, qu'ils soient contre la mixité sociale, comme s'il y avait un problème que quelqu'un qui habite dans le quartier de Cœuilly dans un pavillon vienne dans le quartier du Bois l'Abbé. C'est quand même assez incroyable ! »

M. SY

« On n'a pas dit ça. »

Monsieur le Maire

« Vous n'avez pas la parole, Monsieur SY. Pour l'instant, c'est moi qui parle. Quand vous parlez, je vous écoute. Ça s'appelle la politesse. Donc je vous disais simplement : je ne vois pas quelle est la difficulté qu'il y aurait de voir quelqu'un qui habite juste à côté, dans le tissu pavillonnaire, venir à la même école que des enfants du quartier du Bois l'Abbé. Et il ne faut pas s'imaginer qu'il n'y aura plus de places pour les enfants du Bois l'Abbé dans cette école. Tout est bien calibré, tout est bien étudié, y compris d'ailleurs au regard de ce qu'est la potentialité de l'école Anatole-France. Et dans cette école Solomon, telle qu'elle existait aujourd'hui, on avait quand même la moitié des salles qui étaient vides. Il y a quand même un vrai sujet d'attractivité de cette école, et ce que l'on constate, c'est qu'il y avait maintenant une stratégie d'évitement, y compris des gens qui habitent dans le quartier, avec des gens qui refusent d'aller dans cette école, ou qui refusent d'aller dans le collège Elsa-Triolet. Le collège Elsa-Triolet, il a été conçu pour accueillir 600 collégiens, aujourd'hui, on est à peine à 400. Donc, cette stratégie-là, elle est réelle. Et donc, si l'on n'a pas un projet ambitieux comme celui qui est porté dans cette école, avec notamment une classe CHAM, bien évidemment, on n'attirera pas les enfants dans cette école. Donc c'est bien ce que nous portons. Alors que vous êtes contre la mixité sociale, c'est votre droit, mais nous, en tout cas, on trouve que cela va plutôt dans le bon sens. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, il ne s'agit pas d'être contre la mixité sociale, bien sûr. Il s'agit de dire que, effectivement, l'école sera construite avec un grand retard, de même que la médiathèque. Et ça, effectivement, on ne peut pas le nier, et c'est dommageable pour tous les enfants qui pourraient avoir bénéficié d'une nouvelle école et d'une médiathèque, parce que cela va prendre 3, 4, 5 ans de plus que ce que cela aurait pu prendre. Voilà. C'est surtout ça que l'on pointe. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Écoutez, qu'il y ait des décalages effectivement, mais sur un projet ANRU, pour en avoir suivi quelques-uns en Île-de-France, je peux vous dire que c'est assez fréquent, et les délais que vous inscrivez sur la réalisation de cette école, je vous l'ai déjà expliqué, sont tout à fait faux. En tout état de cause, si vous aviez vraiment eu un souci pour les enfants en question et les populations directement concernées, à savoir les agents de la Ville, à savoir les enseignants, il y avait des endroits où vous auriez

pu faire très vite. Il y avait Eugénie-Cotton, il y avait Henri-Bassis, et là, rien ne vous empêchait de le faire. Et pendant des années et des années, vous n'avez pas traité ce sujet-là. Alors, venir aujourd'hui nous donner des leçons sur le sujet, et en particulier sur Thorez où vous êtes montés au créneau à deux, trois reprises parce que, effectivement, sur l'élémentaire, c'est une passoire thermique... Je vous rappelle que vous l'avez oubliée dans le cadre de l'ANRU 1. Vous avez dit : non, on n'a pas le temps. Et donc c'est resté de côté, et aujourd'hui, on n'a plus de financement de l'État sur ces sujets-là. Aujourd'hui, votre bilan, au-delà des 150 M des écoles que je viens d'évoquer, juste sur Thorez, c'est 20 M de plus, alors qu'à l'époque l'État mettait 80 %. On aurait eu 16 M sur un bâtiment qui en fait 20. Eh bien ça, vous ne l'avez pas traité. Alors, venir nous faire des leçons aujourd'hui en disant : ça décale un peu... Moi, je préfère que ça décale un peu et que ce soit bien fait, plutôt que ce ne soit pas fait du tout, ou vite fait et mal fait, comme cela a été le cas pour beaucoup de réalisations réalisées dans notre commune. Et pas simplement sur des équipements publics, mais aussi sur du logement. Un dernier mot, Madame CAPORAL, et puis après on va conclure. »

Mme CAPORAL

« Oui, je pense qu'il faut tenir compte également des finances des Villes au moment où ça se passe. Et il ne faut pas oublier non plus qu'une école a été construite par mandat. Le dernier mandat, il y a eu Simone-Veil, qui est une grosse école, une belle école. Voilà. Donc, comme je l'ai déjà dit d'ailleurs, chaque municipalité dans son mandat arrive à reconstruire une école. Vous avez reconstruit Bassis, et on en est très contents ; nous avons construit Simone Veil et on en est tout aussi contents. Voilà, et c'est le fait de ne pas toujours tout faire, et de le faire au fur et à mesure. Vous connaissez les réalités financières comme nous. »

Monsieur le Maire

« Absolument. Et là, je peux être d'accord avec vous, parce que les réalisités financières, il y a quinze ans, étaient bien plus favorables que ce qu'elles sont aujourd'hui. Donc ce que nous arrivons à faire aujourd'hui, si vous voulez nous dire que l'on est bien meilleurs que ce que vous avez été, je ne peux que vous le confirmer. Bien, nous allons passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Un avis contre. Deux. Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Donc le point est adopté, je vous remercie. Point numéro 37, Tony PESSOA. »

A la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHÉ, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

3 votes contre,

Mme Caroline ADOMO, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY

5 abstentions,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Yvon LURIER, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

**37) Acquisition de la portion de la parcelle cadastrée section CZ n°165 sise 38,
rue du 19-mars-1962 constituant l'espace public**

M. PESSOA-GRIJO

« Alors l'objet de cette délibération est l'acquisition de la portion de la parcelle cadastrée section CZ numéro 165 sise 38, rue du 19-mars-1962 constituant l'espace public. La Ville souhaite procéder à une régularisation foncière permettant de clarifier le statut juridique de cette emprise d'une superficie de 53 m². Un accord est intervenu entre la Ville et les copropriétaires afin d'acquérir cette emprise à 1 € symbolique.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re}, 2^e et 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est donc adopté : Point numéro 38, Tatiana SAUSSEREAU. »

A l'unanimité,

38) Acquisition du lot n°10 formant un local commercial dépendant de la copropriété cadastrée section AX n°323 sise 16, rue Albert Thomas

Mme SAUSSEREAU

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir Madame, Monsieur. Il est proposé au Conseil municipal d'acquérir le lot n°10 dépendant de la copropriété cadastrée section AX n°323 sise 16, rue Albert-Thomas d'une surface loi Carrez de 62 m² moyennant le montant de 260 000 €, en ce compris 10 000 € toutes taxes comprises d'honoraires d'agence à la charge du vendeur.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Monsieur LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Abstention ? Refus de vote ? Vote pour ?

Alors on va recommencer parce qu'il y en a qui n'ont pas voté. Donc, pour l'administration, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Vous vous abstenez tous ? Parce qu'il y en a qui lèvent la main. Vous votez ce que vous voulez, mais c'est pour que l'administration puisse enregistrer. Tout le monde s'abstient ? D'accord. Donc le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point suivant, Tatiana SAUSSEREAU. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHÉ, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme

Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

8 abstentions,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

39) Acquisition des lots n°s 13, 15 et 41 formant un local en rez de cour et deux caves dépendant de la copropriété cadastrée section AX n°109 sise 8, rue Albert-Thomas

Mme SAUSSEREAU

« Il est proposé au Conseil municipal de décider l'acquisition des lots 13, 15 et 41 dépendant de la copropriété cadastrée section AX n°109 sise 8, rue Albert-Thomas, d'une surface loi carrez de 12,62 m². En ce qui concerne le local en rez de cour n°13, moyennant le montant de 42 000 € hors-taxes auxquels s'ajoutent 4000 € toutes taxes comprises d'honoraires d'agence.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 2^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point suivant, Léon NGANDÉ pour une acquisition. »

A l'unanimité,

40) Acquisition de la parcelle cadastrée section N n°252 sise 15 rue Engels

M. NGANDÉ

« Il s'agit de l'acquisition de la parcelle cadastrée section N n°252 sise 15, rue Engels.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Alors peut-être pour préciser, parce que tout le monde n'a pas la délibération, c'est une simple régularisation d'une position d'une rue qui n'avait pas été réintégrée dans le domaine public, et ce, depuis de très, très nombreuses décennies. Une simple régularisation. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc, le point est adopté à l'unanimité. Alors, point 41, Tony PESSOA.

A l'unanimité,

41) Cession des parcelles cadastrées section CQ n°133 et 162 sises 233, avenue des Grands-Godets

M. PESSOA-GRIJO

« Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne la cession des parcelles cadastrées section CQ n°133 et 162 sises 233, avenue des Grands-Godets. Un accord est intervenu entre la Ville et l'EpaMarne pour une cession moyennant le prix de 230 000 €, augmentés des frais d'acquisition d'un montant de 4500 €. Cela permettra la réalisation d'une opération de logements en accession à la copropriété.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et 2^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, moi j'ai une question : est-ce que vous en savez un peu plus sur le projet ou est-ce que ça va être un projet individuel pour cette parcelle-là ? Ou c'est un projet d'urbanisme qui concerne plusieurs espaces qui sont donnés à EpaMarne dans la future organisation d'urbanisme de cette partie-là ?

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Eh bien, écoutez, vous avez donné un peu vous-même la réponse. Effectivement, c'est bien la deuxième option. Effectivement, si c'est EpaMarne qui est nommé, c'est que l'on est dans l'opération d'aménagement du bassin économique et écologique. Donc c'est bien l'ensemble de cette opération qui est visé, bien évidemment. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point suivant, donc, Michel DUVAUDIER. »

A l'unanimité,

42) Cession du droit au bail commercial de la librairie L'Instant lire

M. DUVAUDIER

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Il s'agit de la cession du droit au bail commercial de la librairie L'Instant lire. Par contrat, il était proposé au locataire de la librairie de pouvoir agir une option de rachat, ce qu'il fait pour un montant de 80 100 €.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 2^e commission.

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc, le point est adopté à l'unanimité. Point numéro 43 Michel DUVAUDIER. »

A l'unanimité,

43) Acquisition et gestion d'une licence IV par la Ville de Champigny-sur-Marne**M. DUVAUDIER**

« Donc là, il s'agit d'acquérir et de gérer une licence IV par la Ville de Champigny-sur-Marne, ce qui va nous permettre de la prêter, ou plutôt de la louer dans différentes situations, principalement quand des restaurants ou établissements auraient besoin de cette licence, mais aussi pour la prêter dans le cadre d'activités, initiatives culturelles et associatives.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 2^e commission.

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, moi j'ai des questions. C'est la première fois que j'entends parler de l'acquisition par une Ville d'une licence IV. Je pensais que c'était réservé aux restaurateurs et, effectivement, je ne vois pas très bien l'avantage qu'en tirerait la Ville. Voilà, je ne comprends pas bien. Et je veux bien avoir des explications. »

Monsieur le Maire

« On va vous expliquer. Je crois qu'il y avait Monsieur TITOY. J'ai vu votre main se lever. Non ? Non. D'accord. Michel DUVAUDIER. »

M. DUVAUDIER

« Écoutez, c'est très simple. Ce sont des exemples récents. On a rencontré des problèmes pour que des établissements puissent acquérir une licence IV. Aujourd'hui, c'est extrêmement difficile d'abord parce que, souvent, les Villes font de la rétention, comme c'est leur droit. Elles n'acceptent pas la sortie de la licence. Donc ça se passe, et c'est un petit peu normal, d'un établissement à un autre et, pour contrer cela aujourd'hui, ça s'est déjà réalisé dans une Ville. Vous avez toutes les explications dans le rapport. Ça nous permet d'avoir cette licence et de permettre des ouvertures beaucoup plus rapides à des établissements, comme des restaurants, et aussi dans le cadre de manifestations. Il y a un cadre légal dans la consommation d'alcool, et avoir une licence IV, très souvent, c'est obligatoire. Donc nous, on répond à ça, d'autres l'ont fait, on le fait aussi. Je pense que c'est une bonne décision. En plus, le prix est tout à fait raisonnable. On est dans la fourchette très, très basse puisque, de mémoire, c'est 9 000 €. Les prix moyens sont plutôt de 15. Voilà. La rentabilité de cette opération, si c'est ce qui vous inquiète, elle devrait être rentable au bout de 3 ans. »

Monsieur le Maire

« J'espère, Madame CAPORAL, que ces explications ont répondu à vos interrogations. Je pense que l'on a rencontré avec Michel DUVAUDIER plusieurs restaurateurs, ces derniers temps, qui ont envie de se positionner sur Champigny, mais qui rencontrent des difficultés pour avoir une licence IV. Donc, on aura là une réponse. Madame MASMOUDI-LAJNEF. »

Mme MASMOUDI-LAJNEF

« Bonsoir à tous. Je m'interroge tout de même, en tant que professionnelle de santé que je suis. L'alcoolisme est un fléau, c'est un problème de santé publique, et qu'une Ville acquière une licence IV, ça m'interroge. Peut-être pour des restaurateurs, mais de dire que l'on pourra l'octroyer lors de manifestations quelles qu'elles soient, eh bien ça me peine plutôt. Pour la population, c'est vraiment un problème de santé publique très grave, et acquérir une licence IV pour une Ville, je ne vois pas l'intérêt. »

M. DUVAUDIER

« Si je peux rajouter pour vous rassurer, la licence IV ne peut pas être fournie à tout le monde. Il faut passer un examen qui permet d'obtenir cette licence IV, et la licence IV, c'est justement pour ne pas partir dans des dérives d'alcoolisme et autres. Un gérant qui est propriétaire d'une licence IV, il joue sa responsabilité. Il est responsable de ses clients, et il sera aussi responsable de ses clients dans le cadre de manifestations. Et nous, à la Ville, on préfère avoir cette solution-là pour que ça se fasse de façon officielle, contrôlée, sécurisée. Pardonnez-moi, mais je trouve que c'est une très bonne idée. »

Monsieur le Maire

« Je vois que le débat naît autour de la licence IV. Monsieur TITOY. »

M. TITOY

« Oui, merci Monsieur le Maire, Monsieur Jeanne, merci aux élus. En fait, je ne vois pas ce qui change. Par exemple, il y avait la Foire aux Cochons, il y a des stands. On peut prendre un repas. On peut prendre, il me semble, une bière dans un gobelet. Enfin c'est déjà le cas. Donc je ne comprends pas exactement ce que vous améliorez, ce que vous facilitez finalement. Et donc voilà... C'est vrai qu'après licence IV, ça fait sourire. Vous pouvez taper sur YouTube Licence IV *Viens boire un coup à la maison* (Rires) vous allez bien rigoler. Voilà, mais je ne comprends pas en quoi vous facilitez la chose. Merci de m'expliquer. »

M. DUVAUDIER

« Justement, ce n'est pas drôle, c'est extrêmement sérieux. Si vous me parlez de la Foire aux Cochons, je pense que certaines personnes ont distribué autre chose que du vin chaud ou de la bière. Et pour ça, évidemment, il y a d'autres types de licences pour vendre ce genre de produits. Dès qu'on vend des alcools forts, si on veut les suivre, si on veut qu'il n'y ait pas de débordements, comme l'a dit Madame LAJNEF tout à l'heure, je pense que c'est mieux que l'on puisse les contrôler. »

Monsieur le Maire

« L'objectif, c'est effectivement d'encadrer. Notre objectif, ce n'est pas tellement les manifestations. Notre objectif, c'est surtout d'accompagner un restaurateur. Et on a connu cette situation déjà : un restaurateur qui arrive, qui veut s'installer sur la commune, et qui n'a pas de licence IV. Et donc, du coup, il a une part d'activité qui lui manque, et il n'est pas en

capacité forcément d'ouvrir au regard de sa programmation. Là, l'idée, c'est d'avoir une licence IV disponible pour pouvoir lui louer le temps qu'il obtienne une licence IV d'une autre Ville, parce que le transfert, ça peut prendre quelque temps. Il a fallu que, par exemple, sur le dernier établissement qui a ouvert à Champigny, il a fallu que j'intervienne directement auprès du Maire de la Ville concernée pour qu'il accepte de laisser partir la licence IV. Ce sont des discussions qui ne sont pas toujours évidentes. C'est un Maire qui est ouvert. On n'est pas du même bord politique, mais, en attendant, il a été très ouvert pour avancer, parce qu'il n'avait pas de nécessité sur sa commune. Tout dépend aussi du nombre de restaurants que vous avez sur votre commune. Nous, on a quand même un déficit de ce point de vue-là, et moi, je trouve que c'est plutôt une bonne chose que la Ville puisse accompagner des restaurateurs, qu'ils soient campinois d'ailleurs ou qu'ils viennent d'ailleurs s'installer à Champigny pour ouvrir des établissements sur ce type de démarche. En tout cas, c'est ce que l'on propose ce soir. Donc, nous allons passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Mais on n'a pas prévu de venir boire un petit coup quelque part. C'est uniquement pour les établissements, Monsieur TTOV. Voilà. Point suivant, point 44, Tatiana SAUSSEREAU, sur la convention tripartite avec PEMB. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

44 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHÉ, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, M. François TTOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

2 abstentions,

Mme Chrysis CAPORAL, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF

44) Convention tripartite 2025-2027 entre PEMB, la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association Biocycle

Mme SAUSSEREAU

« Merci, Monsieur le Maire. Depuis juin 2022, la Ville de Champigny-sur-Marne porte un dispositif de lutte contre le gaspillage alimentaire sur deux marchés de son territoire, le marché du centre-ville et le marché du Bois l'Abbé. L'association Biocycle, opérateur local engagé, assure la collecte des invendus alimentaires, leur tri et leur distribution aux quatre associations locales : J'ai de la chance, Resto du cœur, Épicerie solidaire, ADEF Habitat, avec des emplois en insertion. Face à la réussite du modèle campinois, Paris Est Marne et Bois a décidé de déployer cette action sur l'ensemble de son territoire via un appel à manifestations d'intérêt. L'association Biocycle a répondu à cet AMI et a été retenue pour assurer la continuité du dispositif sur la commune de Champigny-sur-Marne. Cette évolution se traduit désormais par la signature d'une convention tripartite entre Paris Est Marne et Bois, la Ville de Champigny-sur-Marne et Biocycle applicable à partir du 1^{er} janvier 2025. Donc, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du transfert de portage de la convention Biocycle à Paris Est Marne et Bois et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite de 2025-2027.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 2^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« J'ai une question. Cela veut dire que l'association va intervenir dans d'autres villes du territoire ? »

Mme SAUSSEREAU

« Oui tout à fait. »

Mme CAPORAL

« Merci. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? En tout cas, on peut se féliciter d'avoir été précurseurs en la matière, et de voir que, maintenant, les autres Villes du Territoire prennent modèle sur ce que l'on a mis en place à Champigny en matière de tri et de récupération des denrées alimentaires. Bien. Donc, je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est donc adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point 45 pour le rapport d'activité aux marchés aux comestibles 2024, Michel DUVAUDIER. »

A l'unanimité,

45) Rapport d'activité marchés aux comestibles 2024

M. DUVAUDIER

« Merci donc. Puisque vous l'avez consulté, il s'agit d'une prise d'acte. Vous avez tous lu avec attention ce rapport. Je crois qu'il peut se résumer en un mot, malgré l'importance des travaux qui l'entourent, et donc des désagréments qui peuvent être apportés aux marchés : le mot qui doit être reconnu, c'est celui de stabilité. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 2^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. C'est succinct, mais vous avez dû lire le rapport sur l'ensemble des activités des différents marchés de la commune. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non, il n'y en a pas, donc il n'y a pas de vote. C'est une prise d'acte par rapport à ce rapport. Ah Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Monsieur le Maire, excusez-moi. Je reprends vos mots à l'instant. Il n'y a pas de vote. Donc, il n'y a pas d'avis favorable à l'unanimité, je pense. C'était une prise d'acte à l'unanimité. »

Monsieur le Maire

« Oui, en commission, il aurait dû ne pas y avoir de vote. Pas de vote en commission, comme d'ailleurs, il n'y avait pas de vote. Donc on est bien sur une prise d'acte, on vous le confirme. Donc on vous remercie de votre vigilance. Donc on peut passer au point suivant, Michel, sur l'avenant n°1 sur la DSP. »

Le Conseil municipal prend acte du rapport.

46) Avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des marchés aux comestibles de la Ville de Champigny-sur-Marne**M. DUVAUDIER**

« Alors ça aussi, il y a un lien, mais c'est autre chose. Donc c'est l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des marchés aux comestibles de la Ville de Champigny-sur-Marne. Aujourd'hui, comme vous le savez, notre Ville est engagée dans deux opérations urbaines d'ampleur : la première, c'est la transformation du centre-ville, la deuxième, c'est l'opération en cours de renouvellement urbain de l'ANRU. Cela nous amène à demander à ce que l'on prolonge d'un an la délégation de service public actuellement attribuée aux établissements Loiseau Marchés. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 2^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point numéro 47, le rapport d'activité pour l'EPCG Yann VIGUIÉ. »

A l'unanimité,**47. Rapport d'activité 2024 de l'Établissement Public Campinois de Géothermie****M. VIGUIÉ**

« Merci à tous. Merci Monsieur le Maire. Là aussi, comme pour les rapports précédents, c'est une prise d'acte. Je vais quand même dire quelques petits mots rapides sur le rapport d'activité. Alors, je ne sais pas si je peux le résumer en une phrase ou en une ligne, comme l'a fait Monsieur DUVAUDIER. En une ligne, l'événement 2024, c'est le deuxième puits de géothermie, avec la construction du deuxième puits. Je rappelle juste, vous avez tous le rapport et pu en prendre connaissance : avec le premier puits, on avait 7200 équivalents logements qui étaient chauffés grâce à la géothermie et à notre nappe souterraine du Dogger qui sort à près de 80° et, grâce au deuxième puits, on a 5477 logements supplémentaires ou équivalents logements. C'est une grande avancée pour la Ville. Je voudrais juste dire un petit mot que j'ai mis dans le rapport pour répondre à une question de Madame CAPORAL dans l'article 9 sur la végétalisation du site de production de la plaine des Bordes qui prévoit, dans le cadre de la plantation de « 50 000 arbres » une plantation de micro forêts de 37 arbres ainsi qu'une pose de haie champêtre de 58 mètres de long. Et donc là, on a un certain nombre de dispositifs qui sont prévus.

L'avis des commissions

Et même remarque que Monsieur LURIER : c'est non pas un avis, mais une prise d'acte à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission, de la 2^e, de la 3^e et de la 5^e.

Vous avez dans le rapport tous les éléments, et notamment les annexes financières page 14. Le fait marquant, c'est que la géothermie se porte bien à Champigny. »

Monsieur le Maire

« Merci. Et puis préciser aussi que l'on a lancé sur 2024 toutes les études pour faire l'extension du premier réseau. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. C'est donc une prise d'acte, donc on peut passer au point suivant, Jean-Claude FORHAN. »

Le Conseil municipal prend acte du rapport.

48) Rapport d'activité présenté par la Société Vert Marine pour l'exploitation de la Patinoire Municipale de Champigny-sur-Marne au titre de l'année 2024

M. FORHAN

« Bonsoir mes chers collègues. Rapport d'activité présenté par la société Vert Marine pour l'exploitation de la patinoire municipale de Champigny-sur-Marne au titre de l'année 2024. Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité présenté par la société Vert Marine pour l'année 2024.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re}, 5^e et 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc c'est là aussi une prise d'acte pour les commissions et pour ce rapport. Est-ce qu'il y a des interventions ? C'est la même chose : on peut constater que la patinoire se porte bien. Certains voulaient la fermer, eh bien elle tourne, elle tourne bien. Les fréquentations ont augmenté de 30 %. On ne peut que s'en satisfaire. Donc, nous allons pouvoir passer au point suivant qui est la signature de l'avenant concernant la DSP de la patinoire, un peu dans le même esprit que ce qui est fait sur les marchés aux comestibles, Enrique RIBEIRO. »

Le Conseil municipal prend acte du rapport.

49) Signature de l'avenant n°2 à la concession de service public pour la gestion de la Patinoire Municipale de Champigny-sur-Marne

M. RIBEIRO

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Il s'agit de la signature de l'avenant n°2 à la concession de service public pour la gestion de la patinoire municipale de Champigny-sur-Marne. Il s'agit de la prolongation d'un an jusqu'au 30 novembre 2026.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re}, 5^e et 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Parfait, merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur cet avenant ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Oui, vous voulez une intervention, Madame CAPORAL ? »

Mme CAPORAL

« Oui, une question. Si ça marche bien, en fait, pour quelle raison ce n'est prorogé que d'un an ? »

Monsieur le Maire

« Parce que c'est la loi. »

Mme CAPORAL

« OK. »

Monsieur le Maire

« On ne peut pas aller au-delà. Après, on relance la consultation. Pas d'autres questions ? Donc, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Point numéro 50 Christine ARRON. »

A l'unanimité,

50) Signature de la convention fixant les modalités de mise à disposition de lignes d'eau à la Piscine Auguste-Delaune au profit des maîtres-nageurs sauveteurs

Mme ARRON

« Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit de la signature de la convention fixant les modalités de mise à disposition de lignes d'eau à la piscine Auguste-Delaune au profit des maîtres-nageurs sauveteurs.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re}, 5^e et 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Peut-être pour préciser quand même que l'on pourrait se satisfaire de ces dispositions qui vont augmenter fortement notre capacité aussi pour le travail qui va être fait sur le savoir nager, tout cela étant en lien. Donc je pense que l'on peut se satisfaire de tout ce qui se fait en la matière, et je remercie vraiment du travail qui est fait dans ce domaine. Donc, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc, le point est adopté. Point numéro 51, Yohann PICOT. »

A l'unanimité,

51) Signature de la nouvelle convention de mise à disposition de salles

M. PICOT

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Il s'agit de la signature de la nouvelle convention de mise à disposition de salles.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur SY. »

M. SY

« Merci. J'aurai deux questions. La première question, c'est de savoir si la signature de cette nouvelle convention a un impact sur les prix des locations qui avaient été actés dans les délibérations précédentes ? Et puis la deuxième question : est-ce que l'on peut savoir combien a généré cette location de salles pour cette année 2025 ? »

Mme AMAR et plusieurs autres élus (*hors micro*)

« Elle n'est pas finie l'année. »

Monsieur le Maire

« L'année 2025 n'est pas finie, donc cela va être difficile de vous répondre ; par contre, sur le premier point, Yohann PICOT. »

M. PICOT

« Non, il n'y a absolument aucun changement de tarif sur les salles, il y a uniquement l'article 5 qui change. »

Monsieur le Maire

« Oui, Monsieur SY. »

M. SY

« Oui, en complément de mes questions, vous parlez d'une délibération pour cette nouvelle convention parce qu'effectivement il y a eu des impayés. On peut savoir pour quel montant ? »

M. PICOT

« C'est de l'ordre d'environ 12 000 €, voilà. Et puis il s'agit, en fait, dans cette convention de signer et d'avoir un acompte pour les salles, puisque l'on se trouve régulièrement avec des personnes qui réservent les salles et qui, derrière, ne prennent pas alors que l'on a une forte demande et, du coup, derrière, on ne peut pas remettre à disposition la salle. »

Monsieur le Maire

« Ça pénalise les familles. S'il n'y a pas d'autres interventions... Oui, Monsieur SY. »

M. SY

« Les salles concernées par cette convention sont toutes les salles municipales plus les MPT ? »

M. PICOT

« Il s'agit de la salle familiale Maison pour tous Joséphine-Baker et de la salle Desvilettes puisque ce sont les deux seules salles que l'on met en location le week-end. »

Monsieur le Maire

« Au profit des familles pour des événements familiaux. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point numéro 52, Christina DE OLIVEIRA. »

A l'unanimité,

52) Coordinatrice ou coordinateur de l'activité administrative des assistantes ou assistants d'élus**Mme de OLIVEIRA**

« Alors, cela concerne la coordinatrice ou coordinateur de l'activité administrative des assistantes ou assistants d'élus.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. Point numéro 53, Christina DE OLIVEIRA. »

A l'unanimité,

53) Création d'un poste d'assistante ou d'assistant auprès du Maire et des élus**Mme DE OLIVEIRA**

« Cela concerne la création d'un poste d'assistante ou d'assistant auprès du Maire et des élus. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. Point numéro 54, Aurore THIROUX. »

A l'unanimité,

54) Indemnité horaire pour travail de dimanche et jours fériés (hors filières médico-sociales et agents sociaux territoriaux)

Mme THIROUX

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Cette délibération concerne l'indemnité horaire pour travail de dimanche et jours fériés, hors filières médico-sociales et agents sociaux territoriaux. En fait, c'est une délibération qui concerne nos agents techniques qui ont été exclus, on ne sait pas pourquoi, de la première délibération alors que c'était un droit qui leur était offert.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci pour cette régularisation à mettre en œuvre. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc, le point est adopté. Point numéro 55. »

A l'unanimité,

55) Revalorisation des taux de vacations - animations sportives

Mme THIROUX

« Il s'agit de la revalorisation des taux de vacations des animations sportives. En effet, l'ancienne délibération, qui datait de 2017, comportait des intitulés un peu erronés et on en a profité pour faire une revalorisation de certaines prestations.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté à l'unanimité. Point suivant. »

A l'unanimité,

56) Création de poste de responsable de service innovation et pilotage de la transition écologique

Mme THIROUX

Il s'agit de la création d'un poste de responsable de service innovation et pilotage de la transition écologique. Il s'agit bien sûr d'une création administrative avec une transformation de l'intitulé.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, la question que je me pose : c'est quelqu'un qui est déjà engagé sur ce poste ou vous créez un nouveau poste ? »

Mme THIROUX

« En fait, c'est une personne nouvellement arrivée, qui est déjà là. »

Mme CAPORAL

« D'accord. »

Mme THIROUX

« Et c'est dans le cadre de la réorganisation de la direction. »

Mme CAPORAL

« Mais donc, quand vous mettez que vous n'avez pas trouvé de personne qui aurait les compétences pour être fonctionnaire dans ce domaine, est-ce que c'est un contractuel ou est-ce que c'est quelqu'un qui est amené à devenir fonctionnaire ? »

Mme THIROUX

« C'est un contractuel. »

Mme CAPORAL

« Parce que c'est un domaine où il y a énormément de jeunes qui se forment et qui s'intéressent à cette question et qui seraient amenés à être titularisés. Enfin, moi, je suis très contente qu'il y ait effectivement quelqu'un sur ce poste. C'est un poste très important, d'autant plus que le plan Climat-air-énergie du Territoire a effectivement besoin d'être mis en musique dans toutes les Villes du Territoire. Et donc je me réjouis qu'il y ait quelqu'un qui puisse le faire, mais je pense qu'il y a des gens qui sont tout à fait compétents parmi les jeunes de maintenant. »

Mme THIROUX

« L'un n'empêche pas l'autre, Madame CAPORAL, en sachant que vous avez bien compris que la Ville a une politique, en tout cas, d'inciter au passage du concours administratif de tous nos contractuels. La municipalité ne s'est jamais cachée que c'est de plus en plus difficile de recruter des fonctionnaires ; par contre, là où l'on a un engagement fort, c'est justement pour les faire devenir fonctionnaires. »

Monsieur le Maire

« Après, il convient de préciser que, dans certains domaines, certains ne souhaitent pas devenir fonctionnaires. Ça, on ne peut que le respecter. C'est leur choix, mais, en attendant, au moins on a un service dédié à la transition écologique, ce qui n'existe pas auparavant. Bien. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Pas d'avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc il est adopté. Dernier point sur la partie ressources humaines, le point 57. »

A la majorité,

44 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCH, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Chrysis CAPORAL, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

2 votes contre,

M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY

57) Création du poste de directrice ou de directeur des sports

Mme THIROUX

« Il s'agit donc de la création d'un poste de directrice ou directeur des sports. Il s'agit, bien évidemment, d'une création administrative.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Un avis contraire. Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté.

Alors, en point 58, nous avons reçu un vœu de la minorité concernant les MDPH. Je ne sais pas qui le présente. On a bien lu l'ensemble du vœu. Je ne sais pas s'il y a nécessité de tout lire, mais en tout cas, je vous laisse le présenter. Et puis, après, on apportera les réponses bien évidemment. »

A la majorité,

44 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCH, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Chrysis CAPORAL, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

2 votes contre,

M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY

58) Vœu de la minorité municipale : NON à la suppression des subventions de la Région aux MDPH ! POUR des moyens financiers pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap à la hauteur des besoins !

M. SY

« Alors, comme habituellement, on va le lire, Monsieur le Maire, pour que le public C qui est présent l'entende. C'est un vœu qui est porté par la totalité de l'opposition municipale et qui s'intitule : non à la suppression des subventions de la Région aux MDPH et pour des moyens financiers pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap à la hauteur des besoins !

Alors que Mme Valérie Pécresse décrétait en 2024 le handicap comme « grande cause régionale » et que la Région a su mobiliser des fonds régionaux pour financer l'armement des polices municipales et la vidéosurveillance, alors même que celle-ci ne dispose pas de compétence générale en la matière, la Région vient de décider la suppression de la subvention qu'elle versait depuis 2014 aux huit MDPH du territoire francilien. Une décision s'appliquant déjà puisque ces structures n'ont même pas reçu le versement pour l'année 2025.

Quel triste signal adressé aux 7 % de la population francilienne en situation de handicap, tout comme aux collectivités, dont la nôtre, fortement engagées depuis des décennies dans la mise en œuvre des politiques d'inclusion pourtant indispensables.

Concrètement, cette subvention permettait d'abonder le Fonds départemental de compensation aidant les personnes devant s'équiper (achat de fauteuil, aménagement de véhicules, et bien d'autres choses...). Ce qui va mécaniquement augmenter leur reste à charge.

Invoquant des contraintes budgétaires et « les confiscations de recettes qui ont été imposées par l'État à la Région en 2025 », Madame PÉCRESSE en appelle à une augmentation de la prise en charge par les Départements pour compenser ce désengagement. Ces mêmes Départements qui sont déjà, tout comme les Villes, sous la menace des importantes baisses de dotations inscrites au projet de loi de finances pour 2026.

Rappelons que le Département du Val-de-Marne a déjà :

- Réduit de 15 millions d'euros son budget consacré à la culture et à la jeunesse ;
- Suspendu des aides au logement social ;
- Baissé des subventions aux associations, notamment d'aide alimentaire, comme le Secours populaire et le Secours catholique (pour exemple le Secours populaire – 77 % ; le Secours catholique – 40 %) ;
- Supprimé la carte Améthyste au profit du pass Liberté+ ;
- Arrêté le remboursement à 50 % de la carte Imagine R pour les étudiants...

Cette décision de la Région est inacceptable, d'autant qu'elle va, encore une fois, toucher les plus fragiles ! Mais aussi parce qu'elle s'attaque aux besoins les plus essentiels des personnes en situation de handicap. Ensuite, parce que l'argument financier ne tient pas au regard du montant de la somme toute modeste de ladite subvention (250 000 € annuels pour chacune des 8 MDPH franciliennes).

Et enfin, parce qu'au moment où il est urgent d'augmenter les moyens en matière d'accompagnement du handicap, la Région fait tout l'inverse au détriment, en outre, des Départements et des Communes.

Pourtant, oui, il y a urgence. Depuis les ordonnances de 2015 et 2017 visant à favoriser l'inclusion, notamment scolaire, les faits viennent infirmer les effets d'annonces gouvernementales.

Pour exemple, face à un nombre très insuffisant des places dans les structures spécialisées (CMP, hôpitaux de jour, IME et IMPro...) de nombreux enfants se retrouvent sur les bancs de l'école dans des conditions indécentes.

Par manque d'AESH et de formations interprofessionnelles adaptées, les enseignants, ATSEM, agents communaux et autres membres de la communauté éducative constatent une dégradation de la situation pour les élèves, et ce, qu'ils soient ou non en situation de handicap. C'est pour cela que les représentants de l'opposition municipale présents ce soir :

- Condamnent la décision de la Région et appellent sa Présidente, que vous représentez ce soir, à renoncer à cette décision et demandent à la Région de rétablir sans délai les subventions aux MDPH ;
- Nous demandons également à ce que les moyens financiers soient à la hauteur des besoins réels recensés, soient alloués à l'accompagnement des personnes en situation de handicap ;
- Nous demandons également à ce qu'un plan d'extension des structures spécialisées existantes et de construction de nouveaux équipements soit décidé et mis en œuvre dans les plus brefs délais.

Enfin je terminerai, Monsieur le Maire, vous n'êtes pas censé le savoir, vous siégez à la Région aux côtés de Madame PÉCRESSE, vous, Monsieur JEANNE, vous faites partie des 48 Maires de droite qui ont voté la suppression des aides aux MDPH. Merci. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci Monsieur le Maire. Alors c'est vrai que c'est assez étonnant : dans cette même enceinte, lors d'un Conseil municipal, Madame THIROUX nous présentait un rapport sur la question du handicap, dont vous sembliez avoir de l'ambition, porter des choses, et d'ailleurs, il y avait un chiffre qui m'avait frappée : plus de 8000 personnes qui sont recensées sur notre Ville qui sont déclarées à la MDPH, dont plus de 1000 enfants. Je me rappelle que j'avais posé la question de leur scolarisation. Et là, on voit cette décision de Madame PÉCRESSE et de sa majorité, dont vous faites partie, Monsieur le Maire, de supprimer ces subventions aux MDPH. C'est profondément choquant, profondément choquant ; ces structures ne sont pas un luxe ; elles représentent le premier recours pour des milliers de familles, souvent en détresse, qui cherchent à faire valoir leurs droits les plus élémentaires : l'accès à l'éducation, à l'emploi, à la dignité. Et là, en retirant ces aides, la Région envoie un signal vraiment terrible, celui d'un désengagement vis-à-vis des plus fragiles. Or, une société se juge à la manière dont elle traite ses membres les plus vulnérables. Encore une fois, je vous renvoie à la responsabilité que vous aimez tant défendre et, comme le rappelait Antoine de Saint-Exupéry : « Être homme, c'est sentir en posant sa pierre que l'on contribue à bâtir le monde. » Retirer ces subventions, c'est au contraire retirer une pierre essentielle à l'édifice de la solidarité. Je demande donc que notre Conseil exprime publiquement sa désapprobation et son soutien aux MDPH, car la responsabilité politique commence là, dans la fidélité à nos valeurs humaines. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Oui, merci Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais citer un cas très précis sur Champigny. Et c'est vrai que c'est bien dommage d'avoir une baisse de budget sur ce domaine. Nous avions rencontré justement des familles ukrainiennes au camping de Champigny, et il y en avait certaines qui avaient des enfants MDPH, qui n'avaient pas de solution en fait, qui n'étaient pas pris en charge. Déjà qu'il y avait des problèmes... Là si, en plus, on a des baisses de budget, je trouve ça fort dommage. Et je salue la citation de Madame KEITA sur Saint-Exupéry, qui m'a fait plaisir, même si, Monsieur le Maire, vous regardiez votre portable. Je ne sais pas si vous l'avez entendue ; personnellement, j'ai du mal à regarder mon portable et à écouter. Merci. »

Monsieur le Maire

« Vous, c'est vous ; moi, c'est moi, et donc j'ai des oreilles, j'écoute. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, moi je voudrais tout de même ajouter que ces inégalités sociales qui se creusent de manière insupportable, et que, même lorsque l'on n'est pas directement impacté, on est touché et choqué par, effectivement, ces baisses de dotations, ce manque d'empathie. C'est tout à fait insupportable. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? On va terminer le débat. Écoutez, avant de passer au vote, je vais vous répondre. Je vais même vous remercier d'avoir posé ce vœu, vous remercier parce que cela va permettre d'éclairer au fond, parce que là vous avez une certaine unanimité - ce n'est pas toujours le cas d'un point de vue politique - mais vous avez une unanimité au fond dans la non-maîtrise des sujets. Alors vous pouvez parler d'empathie, vous pouvez faire de grandes phrases, mais, en fait, vous ne savez pas de quoi vous parlez sur ce sujet-là. D'ailleurs, c'est un sujet que vous avez fortement maltraité quand vous étiez en responsabilités. Madame KEITA, vous pouvez nous faire des leçons sur ce que disait Aurore THIROUX, mais je vous rappelle que la commission d'accessibilité, qui doit se réunir tous les ans, vous l'avez réunie une fois en 6 ans, et que vous ne respectiez pas les obligations légales qui sont celles de l'employeur, de la commune de Champigny, avec un taux qui était vraiment extrêmement bas sur nos obligations en la matière, et qui sont aujourd'hui dépassées. Alors sur le sujet... »

Mme KEITA-GASSAMA (*hors micro*)

« Parlez plutôt de vous. »

Monsieur le Maire

« Mais je vais parler, ne vous inquiétez pas. Là, vous n'avez pas la parole, Madame KEITA, mais je vais vous répondre, il n'y a aucun problème. Pourquoi je dis ça, que vous ne maîtrisez pas le sujet ? Parce que vous nous dites « la Région » tout en mêlant d'ailleurs l'État, les AESH. Votre vœu est très mal rédigé, parce qu'on ne mélange pas la compétence de l'État quand on veut demander à la Région quelque chose. Ça n'a pas de sens. Et puis, deuxième chose, vous nous dites : la Région remet en question le financement des MDPH. Alors, de quoi parle-t-on ? On parle de 250 000 € par MDPH sur les 8 Départements d'Île-de-France. Ces 250 000 € ne revenaient pas dans les MDPH ; en fait, c'était des crédits fléchés pour les personnes disposant d'un fauteuil, avec une aide spécifique pour cela. Pourquoi cela a été

supprimé par la Région ? Tout simplement parce que, aujourd'hui, c'est pris en charge par la Caisse primaire d'assurance maladie. Donc, ça ne change rien pour les bénéficiaires. Les bénéficiaires reçoivent toujours exactement la même somme, sauf que, au lieu d'être payés par la Région via la MDPH, ils sont payés directement par la Sécurité sociale. Donc, ça ne change strictement rien. Donc là, vous agitez un chiffon rouge en disant : oui le Maire et Valérie PÉCRESSE, ils ont décidé de saborder - et on a vu toute la campagne qui était menée par un petit directeur de campagne qui officie dans des bureaux de la Région – mais, en attendant, qu'est-ce qu'on a pu remarquer ? C'est qu'il n'y a pas de modification pour les bénéficiaires. Rien n'a changé, strictement rien. Alors, vous pouvez faire du vent dessus, mais, en attendant, d'un point de vue budgétaire, le budget d'une MDPH dans la petite couronne, c'est 104 M€. Vous pensez que les 250 000 € ça change quoi que ce soit ? Rien. Et quand vous avez un fléchage pour un poste, vous ne pouvez pas, parce qu'il y a un contrôle de légalité qui est fait, dire : On va le réaffecter sur autre chose. Sinon, ça doit faire l'objet d'une délibération. Cette délibération avait été prise parce que, effectivement, il y avait une demande à travers les MDPH. Et vous rappelez en permanence que la Région n'a pas de compétences à intervenir en sécurité, elle n'en a pas plus en handicap. Et, pour autant, on le fait. Et puis il faut arrêter la désinformation totale : en 2015, quand Valérie PÉCRESSE est arrivée à la tête de la Région, quel était le budget consacré au handicap ? Et pour autant il n'y avait pas de compétences, et l'ancien Président, Jean-Paul Huchon, le faisait, et la Présidente de la Région continue à le faire. C'est 100 M qui étaient dépensés ; aujourd'hui, c'est 150 M, c'est-à-dire que l'on a ajouté 50 M de plus. Quand Valérie PÉCRESSE déclare que la grande cause régionale est le handicap, ce n'est pas que des mots, c'est des chiffres. Ce sont des millions qui tombent. C'est 50 M, et moi je félicite vraiment pour le travail qui est fait sur le handicap à la Région, et notamment par mon collègue Pierre DENIZIOT, qui fait un travail de fond, et qui, lui, sait ce qu'est ce sujet-là. Et on aimerait d'ailleurs que la gauche soit là, mais elle est toujours absente. On a un grand projet, vous savez, parce que c'est bien beau de dire : nous, on a de l'empathie. En réalité, on ne fait rien. Vous ne faisiez rien quand vous étiez à la Ville, et même sur les collectivités que vous avez à gérer aujourd'hui. Je pense notamment à la Ville de Paris. On a proposé, c'était un des héritages dans le cadre du Grand Paris, ce qui va se faire en lien avec le Grand Paris, mais aussi les Jeux paralympiques, qui était de dire : on va adapter le métro. C'est le projet du « Métro pour tous ». Tout le monde a accepté de rentrer dans le schéma, sauf la Ville de Paris qui a dit : Non, nous, on ne finance rien. Et la Ville de Paris est la première concernée pour faire des adaptations pour le « Métro pour tous ». Alors, moi, je veux bien entendre des leçons, de grands cris d'orfraie, mais il faudrait être au rendez-vous, aussi bien quand vous gérez les Villes que quand vous êtes au niveau du Département. Aujourd'hui, la Région finance 72 structures dans le domaine du handicap. C'est 16 M tous les ans que l'on remet en termes de fonctionnement. On n'a jamais fait autant. On a lancé le budget participatif handicap, d'ailleurs où Champigny a candidaté, plein d'opérations, y compris pour des petites structures. Donc c'est l'intérêt à la fois structurant des 150 M, mais aussi, pour des petites structures, avoir une attention particulière pour les acteurs. Parce que vous savez, le monde du handicap, il se trouve que je le connais un petit peu. Bien avant même l'élection, j'avais eu l'occasion de rencontrer de nombreuses structures à Champigny. Et souvent, ce monde-là est un monde qui s'est créé par les parents, et avec des structures associatives, au départ pas toujours professionnelles, parce qu'on gère la situation que l'on a, et puis on monte des structures, et puis ensuite cela devient plus professionnel. Et il y a besoin d'un accompagnement. Et moi, je me félicite que la Région accompagne aujourd'hui 72 structures dans le domaine du handicap, ce qui n'était pas le cas auparavant. C'est 16 M en plus. Et vous voyez, quand on passe - et ça, ce n'est pas que des mots - passer de 100 à 150 M, cela veut

dire quelque chose, y compris au niveau du budget d'une collectivité comme la Région Île-de-France. Et quand je vous dis que le budget d'une MDPH, c'est aux alentours des 100 M, on fait plus qu'une seule MDPH. On fait une fois et demie plus qu'une seule MDPH. Les grands Départements d'Île-de-France, que ce soit le Val-de-Marne, la Seine-Saint-Denis, ou les Hauts-de-Seine, et pour autant on n'a pas la compétence. Donc, on intervient bien dans ces domaines-là. Donc, le travail, il est fait. Mais, vous voyez, le projet du « Métro pour tous », c'est un sujet où l'on a besoin d'être tous ensemble : l'État, la RATP, la Région, mais aussi les Villes. Si les Villes ne font pas le job, ce sera un véritable problème. Donc vous faites de l'enfumage, vous faites de la récupération politique. L'objectif, on l'aura bien compris, c'est de me viser, parce qu'il y a des élections. Mais, franchement, ce n'est pas à la hauteur ; c'est même indigne à l'égard des personnes qui sont en situation de handicap d'essayer de faire de la retape de cette nature-là. Voilà. Votre vœu, bien évidemment, nous, on le refusera. Vous voterez pour, je n'ai pas de doute, mais on en restera là. Donc, qui est pour ce vœu ? »

Mme KEITA-GASSAMA (hors micro)

« Il y a d'autres interventions ? On peut réagir à vos propos ? »

Monsieur le Maire

« Non. Il n'y a rien à dire plus que cela. Vous avez dit vos positions. »

M. SY

« C'est toujours comme ça avec vous. Vous êtes dans la communication, Monsieur le Maire... »

Mme KEITA-GASSAMA (hors micro)

« Il y a un débat normalement. »

Monsieur le Maire

« Non il n'y a pas à dire plus que cela. Vous avez dit vos positions, j'ai dit les nôtres. Voilà. Donc, à partir de là, on passe au vote. »

M. SY

« C'est une opération de communication. »

Monsieur le Maire

« Qui est pour ce vœu ? Ce n'est pas de la communication, c'est les faits. Qui est pour ce vœu ? Qui est contre ce vœu ? Qui est pour ce vœu ? Voilà. Donc le vœu est rejeté. »

M. SY (hors micro)

« Il a voté pour, Monsieur CHATAUD. »

Monsieur le Maire

« Non, non, Monsieur CHATAUD, il n'a pas voté pour. »

M. SY (hors micro)

« Il a voté pour. »

Monsieur le Maire

« Non, non, Monsieur CHATAUD a voté contre votre vœu. Bien il y avait des questions diverses. Madame CAPORAL.

M. SY

« Vive la démocratie. »

(Brouhaha dans la salle et silence de Madame CAPORAL) Madame CAPORAL, vous aviez une question diverse.

M. SY

« Ça changera, ne vous inquiétez pas. »

Mme CAPORAL

« Oui, ben j'attends. »

Monsieur le Maire

« Je vous en prie, Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Ma question porte sur les ordinateurs sous Windows 10. J'aimerais savoir s'il y en a dans la Ville. Est-ce que c'est le logiciel que l'on utilise, parce que, en fait, en un temps assez record, on va être obligés de passer à Windows 11, ce qui implique de mettre au rebut 400 millions d'ordinateurs avec un coût faramineux pour les administrations, et bien sûr pour l'environnement. Et lorsqu'on sait que 90 % de l'empreinte des ordinateurs sont dus à la construction, l'impact est très important. Et donc j'aimerais savoir si l'on a cherché des solutions. Il y a effectivement des solutions de logiciels libres. Est-ce que ce sont des choses qui sont envisagées et dans quelle mesure, nous, on dépend de ces logiciels Windows dans la Ville ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Il y avait une question de Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Oui, merci Monsieur le Maire. En effet, je soutiens la question de ma collègue, et je souligne qu'il y a certaines communes qui actent pour l'écologie, dans le sens où elles achètent du mobilier ou du matériel de seconde main. »

Mme AMAR (*hors micro*)

« C'est notre cas. »

M. TITOV

« Et donc je vous suggère, pour la mairie, ça existe dans certaines communes, donc si je peux me permettre, j'ai vraiment une toute petite question parce que tout à l'heure, je n'ai pas eu le temps de poser la question. Vous parlez des milliers d'arbres sur le Département. Je voulais juste savoir, je n'ai pas eu le temps de poser la question, je suis désolé, je voulais juste savoir le pourcentage d'arbres fruitiers qui seront semés parce que c'est une demande des habitants.

Ma question diverse, c'était : comment se fait-il qu'en tant qu'élus d'opposition nous ne sommes pas forcément invités à tous les événements, toutes les ouvertures ? Par exemple, il est des fois navrant d'apprendre les choses après coup : je cite par exemple l'ouverture du Monoprix, l'ouverture du parking avec les artistes qui ont fait des fresques. J'aurais bien aimé être invité à ce genre de choses. Normalement, en tant qu'élus d'opposition, on représente la Ville comme tous les élus. Donc comment se fait-il que nous soyons invités à certaines choses, mais pas à d'autres ? Je trouve ça vraiment navrant.

Et en parlant du Monoprix, figurez-vous que c'est à cause du Monoprix que je suis arrivé en retard ce soir. (*Éclats de rires*) Attendez, je vous explique. Figurez-vous que je remontais rue de Verdun, j'arrivais rue de Verdun, et qui je vois ? Je vois un monsieur qui fait de la récupération dans les poubelles du Monoprix. Moi, ça m'est déjà arrivé plein de fois de faire de la récup' comme ça. Et figurez-vous, figurez-vous qu'avec ce monsieur, j'ai récupéré un plein carton... Avec ce Monoprix, il y a peut-être des choses à améliorer parce que vous, vous avez l'air de les apprécier, mais j'ai récupéré un plein carton avec des sushis, des fromages là (*Éclats de rires*) et je vous invite, Monsieur le Maire et vos adjoints, à en prendre quelques barquettes parce que moi, je viens d'en manger... »

Un élu (*hors micro*)

Ouh là...

M. TITOV

« Et je ne suis pas malade, mais, pour vous, je pense que cela ne vous est jamais arrivé de manger quelque chose de récup' ou qui est hors date. Je vous invite. Ça vous fera une expérience. Merci. »

Monsieur le Maire

« Si je comprends bien, Monsieur TITOV, ça fait la deuxième fois que vous nous invitez ce soir. Tout à l'heure, c'était : Viens boire un petit coup à la maison, et maintenant, c'est : viens manger mes sushis des poubelles de Monoprix. (*Rires*) Eh bien, écoutez, on vous remercie pour tous ces éléments. »

(*Rires*)

Monsieur le Maire

« Bon, le pourcentage d'arbres fruitiers, mais vous garderez vos colis, il n'y a pas de problème. »

M. TITOV

« Non, mais Monoprix, c'est scandaleux quand même... »

Monsieur le Maire

« Attendez, j'essaie de vous répondre. Sur les arbres fruitiers, je ne sais pas. Je n'ai pas en tête du tout les pourcentages. On vous communiquera ça. Sur la question des événements, vous êtes conviés à chaque fois quand il y a des événements, des inaugurations pour des choses publiques. Quand c'est de nature privée, comme c'est le cas pour le Monoprix, comme c'était le cas il y a peu de temps pour une épicerie, c'est celui qui invite qui demande qui vient. Voilà. C'est vraiment ça qui est l'élément essentiel.

Après, sur la question de Madame CAPORAL, écoutez Windows 10, 400 millions... Qu'est-ce qui se passe dans la Ville ? Moi, je ne sais pas ce que chacun utilise dans la commune. Ce que je peux vous dire, c'est qu'au niveau de la collectivité, on a déjà un certain nombre de logiciels libres. On développe cela, pas intégralement, parce qu'il y a des logiciels aussi métiers qui ne sont, par définition, pas des logiciels libres. Et Dieu sait si l'on en a, on ne peut pas faire autrement. Et que, depuis maintenant plusieurs années, ça fait bientôt - je parle sous le contrôle de Wilfrid BASTIN - près de 3 ans - et de Delphine BERTRAND puisqu'ils ont travaillé ensemble sur le sujet - que nous achetons des ordinateurs de seconde main, donc des ordinateurs reconditionnés. Vous voyez, les temps ont changé : avant, les ordinateurs neufs de la mairie se vendaient sur Le Bon Coin. Aujourd'hui, ils sont en seconde main. (Rires)

Bien, écoutez, bonne soirée à tous. »

A la majorité,

8 votes pour,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

38 votes contre,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHÉ, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

(Applaudissements)

La séance est levée à 22 h 57.

Monsieur le Maire

Dernière remarque : d'habitude, on termine vers 0 h 30. Je remarque que c'est peut-être dû à l'absence d'une personne que l'on a gagné une heure et demie ce soir. »

(Applaudissements)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **23⁴³30**

et ont, les membres présents, signé après lecture.



Le Maire

Président de séance



Le Secrétaire de séance

NB : IL EST RAPPELÉ QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION :

- **DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL**
- **COPIE DES DELIBERATIONS**
- **COPIE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

➤ **PROCES VERBAL PUBLIE LE** **20 NOV. 2025**